

Le prix du savoir

L'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada

4

Le financement des études postsecondaires

Anne Motte, Joseph Berger et Andrew Parkin



I. Introduction

On entend souvent dire que les coûts des études postsecondaires se sont accrus depuis quelques années. Cette question appelle un examen approfondi afin de mieux saisir les répercussions d'une telle augmentation sur les familles canadiennes.

- En premier lieu, il s'agit de cerner les facteurs à l'origine de la variation des coûts. Les discussions sur les coûts des études postsecondaires portent généralement sur les droits de scolarité. Mais aussi importants que ces droits puissent être, les politiques s'y rapportant varient beaucoup d'une province à l'autre, ce qui rend les généralisations bien difficiles. Par ailleurs, les étudiants dépensent presque autant pour se loger et se nourrir, d'où l'obligation de tenir compte de ces coûts accessoires.
- Ensuite, il convient d'examiner si les études supérieures ont renchéri plus rapidement que d'autres choses. Avec le temps, presque tout devient plus cher, par le simple jeu de l'inflation. Toutefois, si le taux de croissance des coûts des études collégiales ou universitaires est supérieur à celui de l'inflation, les études supérieures pèseront proportionnellement plus lourd dans le budget des familles.
- Pour terminer, il importe de se demander si les coûts des études augmentent plus rapidement que les ressources financières des étudiants et de leurs familles. Si tel était le cas, on serait en droit d'affirmer que les études postsecondaires sont devenues moins abordables.

Dans le présent chapitre, nous nous proposons d'examiner l'évolution des coûts des études postsecondaires durant la décennie actuelle. Nous nous pencherons sur la variation des coûts des principaux éléments que les étudiants doivent assumer, y compris les droits de scolarité, le logement et les repas,

les manuels et autres fournitures scolaires, et, enfin, les transports (ces éléments représentent ensemble 80 % des dépenses liées aux études), puis nous comparerons l'augmentation avec le taux d'inflation. Par la suite, nous tenterons de savoir si les ressources des étudiants se sont accrues au même rythme que leurs dépenses.

L'examen des coûts liés aux études et des ressources dont disposent les étudiants montre la tendance haussière de ces coûts, faisant ressortir de surcroît que, dans bien des cas, la progression des coûts a excédé celle de l'inflation. Cette observation générale est bien sûr importante, mais tout aussi intéressante est la constatation que certains des coûts examinés peuvent faire des bonds soudains et majeurs qui entravent les efforts de planification financière des étudiants et de leurs familles. Et pareilles hausses imprévues ne touchent pas que les droits de scolarité.

Il ressort par ailleurs de notre examen que pour certains étudiants, en particulier ceux qui sont issus de milieux modestes ou qui s'en remettent à l'aide financière fondée sur les besoins pour payer leurs études, les ressources à leur disposition n'ont pas augmenté autant que les coûts. Les fonds provenant d'une source importante de financement des études, à savoir les revenus d'emploi, sont en hausse. Cette majoration n'est toutefois pas attribuable à une rémunération du travail plus élevée, mais plutôt au fait que les étudiants consacrent davantage d'heures à des emplois : le travail accru les aide à boucler leur budget, mais il risque aussi de compromettre leur réussite scolaire.

Dans l'ensemble, il apparaît clair que la pression financière sur les personnes les plus susceptibles de s'inquiéter du financement de leurs études postsecondaires ne cesse d'augmenter. Autrement dit, s'il est vrai que les hausses de coûts récentes ne sont

pas aussi marquées que celles observées dans les années 1990, il y a lieu néanmoins de penser que les études postsecondaires sont de moins en moins abordables. L'aspect le plus inquiétant de cette situation est que l'évolution à laquelle s'attarde le présent chapitre est antérieure au ralentissement économique qui s'est amorcé à la fin de 2008. On peut raisonnablement s'attendre à ce que les données relatives à 2008 et 2009, lorsqu'elles seront disponibles, laissent paraître une aggravation des difficultés financières que connaissent bon nombre d'étudiants.

L'augmentation apparente des contraintes financières imposées à certains étudiants et à leurs

familles ne signifie pas qu'il n'est pas rentable d'entreprendre des EPS (voir chapitre 1). Celles-ci ne représentent pas une « dépense », mais bien un investissement dans l'avenir. Même en tenant compte de l'augmentation des coûts, l'investissement en vaut toujours la peine (voir Baum et Schwartz, à venir). Ce chapitre traite des coûts que les étudiants doivent assumer et des ressources dont ils disposent au moment de s'inscrire.

Le financement d'une année d'études postsecondaires, que ce soit au niveau collégial ou universitaire, nécessite en général des déboursés de 10 000 \$ à 15 000 \$ (Berger, Motte et Parkin, 2007).

II. Aperçu des coûts et des ressources

Au moment d'examiner les coûts des études et leur évolution au fil des années, plusieurs éléments doivent être pris en considération, dont le premier est la variation du taux d'inflation. Comme on peut le voir au tableau 4.II.1, de 2002 à 2007, pour l'ensemble du pays, le taux d'inflation annuel mesuré à partir de l'indice des prix à la consommation (IPC) a fluctué entre 1,8 % et 2,8 %. Durant cette période, la hausse globale des prix a atteint 11,5 %. D'ordinaire, si, au cours d'une période donnée, la progression du prix d'un bien est inférieure à celle de l'inflation, le bien en question est en réalité devenu moins cher, et, inversement, un bien dont le prix a augmenté plus vite que l'inflation a renchéri. Le taux d'inflation n'est toutefois pas identique d'une province à l'autre,

et il est même possible de restreindre sa mesure à une région, voire une ville. Cela reflète la diversité de la conjoncture économique dont il importe de tenir compte au moment d'évaluer la situation des étudiants selon l'endroit au pays où se déroulent leurs études.

Un autre facteur dont il convient de tenir compte est la composition des coûts auxquels font face les étudiants. Selon l'*Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada* en 2003-2004, les droits de scolarité représentent le plus gros des dépenses des étudiants (34 %), juste avant le logement (30 %). Les transports et les manuels représentent individuellement entre 8 % et 13 % des dépenses (voir le tableau 4.II.2).

Tableau 4.II.1 – Indice des prix à la consommation, de 2002 à 2007, par province

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Canada	100	102,8	104,7	107,0	109,1	111,5
Terre-Neuve-et-Labrador	100	102,9	104,8	107,6	109,5	111,1
Île-du-Prince-Édouard	100	103,5	105,8	109,1	111,6	113,6
Nouvelle-Écosse	100	103,4	105,3	108,2	110,4	112,5
Nouveau-Brunswick	100	103,4	104,9	107,4	109,2	111,3
Québec	100	102,5	104,5	106,9	108,7	110,4
Ontario	100	102,7	104,6	106,9	108,8	110,8
Manitoba	100	101,8	103,8	106,6	108,7	110,9
Saskatchewan	100	102,3	104,6	106,9	109,1	112,2
Alberta	100	104,4	105,9	108,1	112,3	117,9
Colombie-Britannique	100	102,2	104,2	106,3	108,1	110,0

Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 326-200021.

Tableau 4.II.2 – Ventilation des coûts liés aux études en 2003-2004¹

	Globalement	Études universitaires	Études collégiales
Droits de scolarité	34 %	33 %	21 %
Manuels/ordinateurs	13 %	12 %	14 %
Logement	30 %	23 %	23 %
Transports	8 %	8 %	11 %
Autres (p. ex., dépenses personnelles, loisirs, garde d'enfants)	15 %	14 %	18 %

Source : Berger, Motte et Parkin, 2007.

Les sources de financement des études sont par ailleurs variées (voir les tableaux 4.II.3 et 4.II.4). Nombreux sont les jeunes qui s'en remettent à leurs parents ou à d'autres membres de leur famille pour les aider à payer leurs études. À l'université, c'était le cas de 69 % des étudiants en première année et de 50 % des étudiants en dernière année, tandis qu'au collège, cette proportion était de 58 %. Le revenu

d'emploi, qu'il provienne d'un travail d'été ou à temps partiel le reste de l'année, constitue aussi une importante source de fonds, surtout pour les collégiens, dont deux sur trois comptent sur un revenu d'emploi pour faciliter le financement de leurs études. Les prêts étudiants du gouvernement constituent également un élément important, si l'on considère qu'environ trois étudiants sur dix y ont recours.

Tableau 4.II.3 – Sources de financement des études universitaires en 2007 et 2009²

	En 1 ^{re} année	En dernière année
Parents/famille/conjoint	69 %	50 %
Épargne personnelle	53 %	30 %
Bourse d'études/bourses d'excellence	51 %	37 %
Revenu d'un emploi d'été	50 %	41 %
Prêt ou bourse du gouvernement	31 %	36 %
Revenu d'un emploi courant	26 %	35 %
REEE	14 %	7 %
Prêt d'une institution financière	7 %	12 %
Revenu de placement	6 %	3 %
Revenu d'un emploi dans le cadre d'un programme coopératif	< 1 %	5 %
Revenu d'un emploi dans le cadre d'un programme travail-études	< 1 %	3 %
Autres	4 %	3 %

Sources : Enquêtes menées en 2007 et 2009 par le Consortium canadien de recherche sur les étudiants universitaires (CCREU).

1. Les chiffres excluent les remboursements de dette.
2. Il importe de se rappeler que, si le nombre d'étudiants ayant recours à ces sources de financement est élevé, les montants reçus ne le sont pas nécessairement.

Tableau 4.II.4 – Sources de financement des études collégiales en 2009

	Proportion de l'effectif collégial
Ressources personnelles	
Revenu d'emploi	68 %
Épargne personnelle	48 %
Bourse d'études d'un établissement d'enseignement	27 %
Prêt bancaire/marge de crédit	20 %
Famille	
Aide financière de la famille	58 %
Gouvernement	
Prêt étudiant du gouvernement	29 %
Subvention ou bourse d'études du gouvernement	16 %
Prestations d'assurance-emploi (AE)	10 %
Subvention de formation	8 %
Financement réservé aux personnes autochtones ou d'ascendance autochtone	5 %
Aide sociale, y compris le soutien du revenu	4 %
Prestations d'invalidité du gouvernement	4 %

Source : *Sondage auprès des étudiants des collèges canadiens*, 2009.

Les étudiants et leurs familles doivent d'une manière ou d'une autre trouver moyen d'acquitter les coûts des études postsecondaires. La situation peut être difficile, surtout pour les personnes issues de familles modestes. Certains coûts, tels les droits de scolarité, font souvent des bonds importants en un rien de temps – nous y reviendrons un peu plus loin. Pareille éventualité nécessite des rajustements de la planification du financement des études, mais la marge de manœuvre dont les étudiants disposent

à cet égard est restreinte : le nombre d'heures qu'il leur est possible de travailler est limité, les montants des prêts ou des subventions accessibles dans le cadre des programmes gouvernementaux d'aide aux études sont plafonnés, l'épargne personnelle est soumise aux aléas de la conjoncture économique, etc. Il s'ensuit que les fluctuations de l'économie et des politiques gouvernementales peuvent avoir de sérieuses répercussions sur la capacité de certains groupes d'étudiants à faire face à leurs dépenses.

III. Le point sur les coûts

Les droits de scolarité

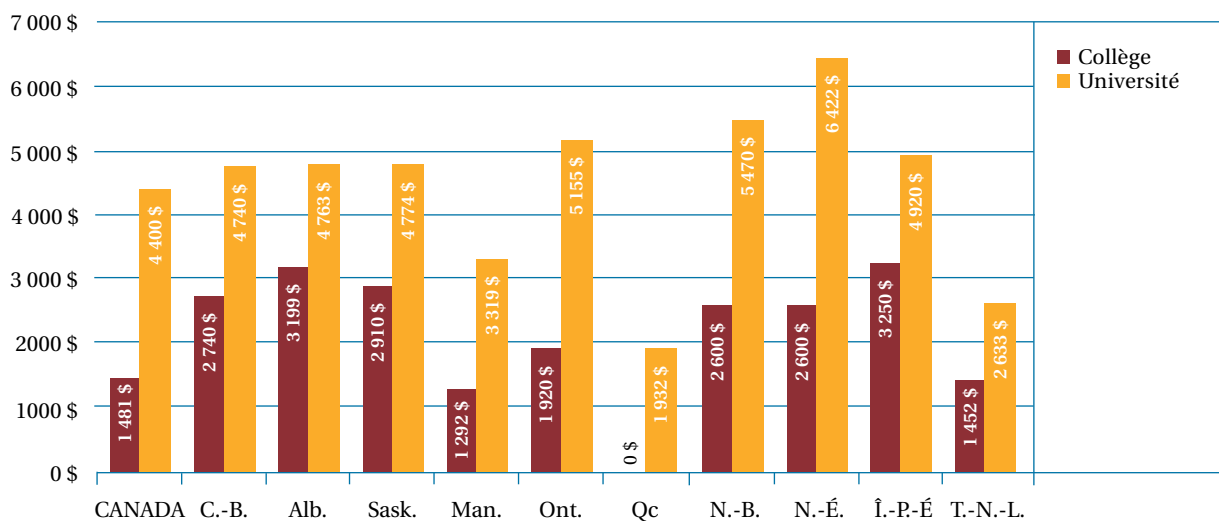
Ce n'est un secret pour personne que les droits exigés par les établissements d'enseignement post-secondaire au Canada ont grimpé rapidement ces vingt dernières années. De 1997-1998 à 2008-2009, au niveau universitaire, les droits de scolarité moyens ont augmenté de 65 %, ou 37 % en tenant compte de l'inflation (voir les tableaux 4.III.1 et 4.III.2). Au niveau collégial, où ils sont en général moins élevés, leur hausse récente a néanmoins été similaire : de 1997-1998 à 2006-2007, ils se sont accrus de 62 %, ou 35 % après prise en compte de l'inflation (voir les tableaux 4.III.3 et 4.III.4).

Au Canada, en 2008-2009, les étudiants universitaires de premier cycle ont réglé en moyenne 4 724 \$

de droits de scolarité. En 2006-2007, la plus récente année pour laquelle des données comparables sont disponibles, les collégiens canadiens ont en moyenne acquitté 1 481 \$ de droits de scolarité, alors que la moyenne générale de ces droits pour une année d'études universitaires était de 4 400 \$ (voir la figure 4.III.1). La même année, exception faite du Québec, où l'on trouve 40 % de tous les collégiens au pays mais où la fréquentation des cégeps est gratuite, le niveau moyen des droits de scolarité au Canada s'est établi à 2 354 \$ (voir le tableau 4.III.3).

L'examen à la fois des droits de scolarité exigés au niveau postsecondaire et de l'aide financière aux études à l'échelle du pays peut cacher autant d'information qu'il n'en révèle, car le montant de ces droits et les politiques régissant leur application

Figure 4.III.1 – Droits de scolarité au niveau collégial et universitaire en 2006-2007



Note : Les chiffres présentés sont ceux de 2006-2007, l'année la plus récente pour laquelle des données sur les droits de scolarité au niveau collégial sont disponibles.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur les frais de scolarité et de subsistance des étudiants*; Conseil de l'enseignement postsecondaire du Manitoba, 2007

Tableau 4.III.1 – Droits de scolarité moyens pour des études universitaires de premier cycle, par province, en dollars d'origine, de 1997-1998 à 2008-2009

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Canada	2 869 \$	3 064 \$	3 328 \$	3 447 \$	3 585 \$	3 749 \$	4 018 \$	4 140 \$	4 211 \$	4 400 \$	4 558 \$	4 724 \$
C.-B.	2 518 \$	2 525 \$	2 568 \$	2 592 \$	2 527 \$	3 176 \$	4 098 \$	4 735 \$	4 867 \$	4 740 \$	4 922 \$	5 040 \$
Alb.	3 241 \$	3 519 \$	3 723 \$	3 907 \$	4 030 \$	4 165 \$	4 511 \$	4 940 \$	4 838 \$	4 763 \$	5 122 \$	5 361 \$
Sask.	3 074 \$	3 279 \$	3 367 \$	3 668 \$	4 142 \$	4 286 \$	4 644 \$	5 062 \$	5 063 \$	4 774 \$	5 015 \$	5 015 \$
Man.	2 921 \$	3 149 \$	3 488 \$	3 219 \$	3 243 \$	3 144 \$	3 155 \$	3 236 \$	3 333 \$	3 319 \$	3 271 \$	3 276 \$
Ont.	3 293 \$	3 640 \$	4 084 \$	4 256 \$	4 492 \$	4 665 \$	4 911 \$	4 831 \$	4 933 \$	5 155 \$	5 388 \$	5 643 \$
Qc	1 803 \$	1 803 \$	1 813 \$	1 819 \$	1 842 \$	1 851 \$	1 865 \$	1 888 \$	1 900 \$	1 932 \$	2 056 \$	2 167 \$
N.-B.	3 026 \$	3 225 \$	3 350 \$	3 585 \$	3 863 \$	4 186 \$	4 457 \$	4 719 \$	5 037 \$	5 470 \$	5 590 \$	5 590 \$
N.-É.	3 892 \$	4 074 \$	4 262 \$	4 631 \$	4 855 \$	5 214 \$	5 556 \$	6 003 \$	6 323 \$	6 422 \$	6 110 \$	5 932 \$
Î.-P.-É.	3 162 \$	3 327 \$	3 499 \$	3 499 \$	3 710 \$	3 891 \$	4 133 \$	4 374 \$	4 645 \$	4 920 \$	4 440 \$	4 530 \$
T.-N.-L.	3 211 \$	3 216 \$	3 373 \$	3 373 \$	3 036 \$	2 729 \$	2 606 \$	2 606 \$	2 606 \$	2 633 \$	2 632 \$	2 632 \$

Source : Statistique Canada, *Enquête sur les frais de scolarité et de subsistance des étudiants*.

Tableau 4.III.2 – Droits de scolarité moyens pour des études universitaires de premier cycle, par province, en dollars de 2008, de 1997-1998 à 2008-2009

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Canada	3 658 \$	3 869 \$	4 134 \$	4 165 \$	4 192 \$	4 331 \$	4 524 \$	4 546 \$	4 546 \$	4 637 \$	4 701 \$	4 724 \$
C.-B.	3 211 \$	3 188 \$	3 190 \$	3 132 \$	2 955 \$	3 669 \$	4 614 \$	5 199 \$	5 254 \$	4 995 \$	5 076 \$	5 040 \$
Alb.	4 133 \$	4 443 \$	4 625 \$	4 721 \$	4 712 \$	4 811 \$	5 079 \$	5 424 \$	5 223 \$	5 020 \$	5 282 \$	5 361 \$
Sask.	3 920 \$	4 140 \$	4 182 \$	4 432 \$	4 843 \$	4 951 \$	5 229 \$	5 558 \$	5 466 \$	5 031 \$	5 172 \$	5 015 \$
Man.	3 725 \$	3 976 \$	4 333 \$	3 890 \$	3 792 \$	3 632 \$	3 552 \$	3 553 \$	3 598 \$	3 498 \$	3 373 \$	3 276 \$
Ont.	4 199 \$	4 596 \$	5 073 \$	5 143 \$	5 252 \$	5 389 \$	5 529 \$	5 304 \$	5 325 \$	5 433 \$	5 557 \$	5 643 \$
Qc	2 299 \$	2 276 \$	2 252 \$	2 198 \$	2 154 \$	2 138 \$	2 100 \$	2 073 \$	2 051 \$	2 036 \$	2 120 \$	2 167 \$
N.-B.	3 858 \$	4 072 \$	4 161 \$	4 332 \$	4 517 \$	4 836 \$	5 018 \$	5 181 \$	5 437 \$	5 765 \$	5 765 \$	5 590 \$
N.-É.	4 963 \$	5 144 \$	5 294 \$	5 596 \$	5 676 \$	6 023 \$	6 256 \$	6 591 \$	6 826 \$	6 768 \$	6 301 \$	5 932 \$
Î.-P.-É.	4 032 \$	4 201 \$	4 346 \$	4 228 \$	4 338 \$	4 495 \$	4 653 \$	4 803 \$	5 014 \$	5 185 \$	4 579 \$	4 530 \$
T.-N.-L.	4 094 \$	4 061 \$	4 190 \$	4 076 \$	3 550 \$	3 153 \$	2 934 \$	2 861 \$	2 813 \$	2 775 \$	2 714 \$	2 632 \$

Source : Statistique Canada, *Enquête sur les frais de scolarité et de subsistance des étudiants*.

Tableau 4.III.3 – Droits de scolarité moyens pour des études collégiales, par province, en dollars non indexés, de 1997-1998 à 2008-2009

	1997- 1998	1998- 1999	1999- 2000	2000- 2001	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007
Canada	915 \$	1 002 \$	1 073 \$	1 048 \$	1 196 \$	1 238 \$	1 396 \$	1 448 \$	1 477 \$	1 481 \$
Canada (sans le Québec)	1 420 \$	1 545 \$	1 657 \$	1 723 \$	1 934 \$	1 965 \$	2 187 \$	2 254 \$	2 298 \$	2 354 \$
C.-B.	1 340 \$	1 340 \$	1 340 \$	1 340 \$	1 791 \$	1 914	2 586 \$	2 638 \$	2 674 \$	2 740 \$
Alb.	1 668 \$	1 923 \$	2 130 \$	2 339 \$	2 653 \$	2 653 \$	2 840 \$	3 089 \$	3 199 \$	3 199 \$
Sask.	1 727 \$	1 885 \$	2 055 \$	2 240 \$	2 657 \$	2 190 \$	2 400 \$	2 640 \$	2 772 \$	2 910 \$
Man.	1 224 \$	1 322 \$	1 435 \$	1 292 \$	1 292 \$	1 292 \$	1 292 \$	1 292 \$	1 292 \$	1 292 \$
Ont.	1 403 \$	1 543 \$	1 684 \$	1 718 \$	1 786 \$	1 786 \$	1 820 \$	1 820 \$	1 820 \$	1 920 \$
Qc	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
N.-B.	1 600 \$	2 000 \$	2 400 \$	2 400 \$	2 400 \$	2 400 \$	2 400 \$	2 500 \$	2 600 \$	2 600 \$
N.-É.	1 000 \$	1 150 \$	1 500 \$	1 750 \$	1 950 \$	2 150 \$	2 250 \$	2 400 \$	2 500 \$	2 600 \$
Î.-P.-É.	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	3 250 \$	3 250 \$	3 250 \$	3 250 \$	3 250 \$	3 250 \$
T.-N.-L.	1 320 \$	1 452 \$	1 452 \$	1 452 \$	1 452 \$	1 452 \$	1 452 \$	1 452 \$	1 452 \$	1 452 \$

Sources : Statistique Canada, Système d'information sur l'éducation postsecondaire (SIEP); Statistique Canada, Conseil de l'enseignement postsecondaire du Manitoba, 2003, 2004 et 2007.

Tableau 4.III.4 : Droits de scolarité moyens pour des études collégiales, par province, en dollars de 2008, de 1997-1998 à 2008-2009

	1997- 1998	1998- 1999	1999- 2000	2000- 2001	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007
Canada	1 166 \$	1 265 \$	1 333 \$	1 266 \$	1 399 \$	1 431 \$	1 572 \$	1 590 \$	1 594 \$	1 561 \$
Canada (sans le Québec)	1 810 \$	1 951 \$	2 058 \$	2 082 \$	2 262 \$	2 271 \$	2 462 \$	2 475 \$	2 481 \$	2 481 \$
C.-B.	1 709 \$	1 692 \$	1 665 \$	1 619 \$	2 094 \$	2 211 \$	2 912 \$	2 897 \$	2 887 \$	2 888 \$
Alb.	2 127 \$	2 428 \$	2 646 \$	2 826 \$	3 102 \$	3 065 \$	3 198 \$	3 392 \$	3 453 \$	3 371 \$
Sask.	2 202 \$	2 380 \$	2 553 \$	2 707 \$	3 107 \$	2 530 \$	2 702 \$	2 899 \$	2 992 \$	3 067 \$
Man.	1 561 \$	1 669 \$	1 783 \$	1 561 \$	1 511 \$	1 493 \$	1 455 \$	1 419 \$	1 395 \$	1 362 \$
Ont.	1 789 \$	1 948 \$	2 092 \$	2 076 \$	2 088 \$	2 063 \$	2 049 \$	1 998 \$	1 965 \$	2 023 \$
Qc	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
N.-B.	2 040 \$	2 525 \$	2 981 \$	2 900 \$	2 806 \$	2 772 \$	2 702 \$	2 745 \$	2 807 \$	2 740 \$
N.-É.	1 275 \$	1 452 \$	1 863 \$	2 115 \$	2 280 \$	2 484 \$	2 533 \$	2 635 \$	2 699 \$	2 740 \$
Î.-P.-É.	2 550 \$	2 525 \$	2 484 \$	2 417 \$	3 800 \$	3 754 \$	3 659 \$	3 569 \$	3 508 \$	3 425 \$
T.-N.-L.	1 683 \$	1 833 \$	1 804 \$	1 755 \$	1 698 \$	1 677 \$	1 635 \$	1 594 \$	1 567 \$	1 530 \$

Sources : Statistique Canada, SIEP; Statistique Canada, Conseil de l'enseignement postsecondaire du Manitoba, 2003, 2004 et 2007.

varient grandement d'une province ou territoire à l'autre. Comme on peut le voir aux tableaux 4.III.1 à 4.III.4, la hausse des droits de scolarité a été nettement plus rapide dans quelques provinces. À titre d'exemples :

- Les droits de scolarité ont progressé de façon rapide et substantielle en Colombie-Britannique au début de la présente décennie. L'étudiant qui a entrepris un programme universitaire de quatre ans en 2001-2002, année où le gouvernement provincial a gelé les droits de scolarité, se sera trouvé confronté à une augmentation de 88 %, sinon plus, à sa dernière année d'études. Parallèlement, le coût des biens et des services en général a augmenté de 7 %. Au niveau collégial, ces droits ont plus que doublé dans cette province entre 2000-2001 et 2006-2007, tandis que le coût de la vie ne s'est accru que de 14 %³.
- En Alberta, en Saskatchewan et au Nouveau-Brunswick, la hausse des droits de scolarité exigés par les universités a été plus marquée qu'ailleurs au pays de 1997-1998 à 2006-2007. En Alberta, elle a été assez rapide : les droits de scolarité y sont passés de 4 165 \$ à 4 940 \$ (un bond de 19 %) entre 2002-2003 et 2004-2005. Durant ces deux mêmes années, les droits de scolarité au niveau universitaire ont augmenté de près de 800 \$ en Saskatchewan. Au Nouveau-Brunswick, leur accroissement entre 2004-2005 et 2006-2007 a dépassé 700 \$.
- Les droits exigés par les collèges ont progressé plus rapidement en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan et en Nouvelle-Écosse qu'ailleurs au pays entre 1997-1998 et 2006-2007. En Nouvelle-Écosse, leur hausse annuelle durant cette période a été d'au moins 100 \$. C'est à l'Île-du-Prince-Édouard que les droits de scolarité au niveau collégial sont les plus élevés; l'Alberta et la Saskatchewan se classent à cet égard en deuxième et troisième position respectivement.
- Au Manitoba, au Québec, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard, les droits de scolarité au niveau universitaire ont augmenté moins rapidement, voire diminué. Au Manitoba, ils ont reculé de 270 \$ entre 1990-2000 et 2000-2001, ils sont

ensuite demeurés inchangés jusqu'en 2008-2009 et devraient augmenter de 4,5 % pour l'année d'études 2009-2010. Ils ont fléchi de 18 % à Terre-Neuve-et-Labrador entre 1997-1998 et 2008-2009 : cette dernière année, ils étaient alors inférieurs de près de 750 \$ au sommet qu'ils avaient atteint en 2000-2001.

- Au niveau collégial, le rythme de leur progression s'est établi à la valeur médiane nationale (63 %) au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard, tandis qu'il a été plus lent au Manitoba, en Ontario et à Terre-Neuve-et-Labrador. À l'Île-du-Prince-Édouard, ils ont été gelés à 2 000 \$ jusqu'en 2001-2002, puis ils sont passés à 3 250 \$, d'où ils n'ont pas bougé depuis. Au Québec, les études collégiales (cégep) sont toujours gratuites.

Pour récapituler, sauf exceptions (la réduction des droits de scolarité universitaires à Terre-Neuve-et-Labrador et la gratuité des études collégiales au Québec), la hausse des droits de scolarité exigés par les collèges et les universités du Canada se poursuit. Au-delà de cette constatation fondamentale, deux points méritent d'être soulignés. Premièrement, en dehors du Manitoba, de Terre-Neuve-et-Labrador et du Québec, les droits de scolarité ont augmenté à un taux supérieur à celui de l'inflation, souvent équivalent à deux ou trois fois la hausse de l'indice des prix à la consommation. Nous pouvons donc affirmer sans hésitation que la plupart des programmes d'études postsecondaires ont renchéri davantage que d'autres dépenses courantes. Deuxièmement, la progression des droits de scolarité n'est pas nécessairement linéaire et prévisible. L'essentiel, sinon la totalité, de ce que les partis politiques proposent en campagne électorale au sujet des études postsecondaires porte sur les droits de scolarité, ce qui veut dire que ceux-ci peuvent varier du tout au tout lorsqu'un nouveau parti arrive au pouvoir. Les parents qui économisent pour acheter une voiture, par exemple, ont une assez bonne idée de ce qu'ils doivent mettre de côté chaque année pour acquérir dans cinq ans le modèle qui les intéresse, mais quand vient le temps d'épargner pour financer les études de leurs enfants, ils ne savent pas toujours à quoi s'en tenir.

3. Les montants présentés dans cette section n'ont pas été corrigés en fonction de l'inflation.

Seuls comptent les droits de scolarité nets? Détrompez-vous!

Comme nous l'avons vu précédemment, les droits de scolarité constituent en général la plus grosse dépense annuelle d'un étudiant. Conscients de cette réalité et du fait que bien des personnes n'auraient autrement pas les moyens d'étudier, les gouvernements offrent des crédits d'impôts et des subventions qui visent, théoriquement, à défrayer les études postsecondaires.

La notion de « droits de scolarité nets » a vu le jour afin de refléter l'influence de ces initiatives gouvernementales, autrement dit pour exprimer les coûts des études que les étudiants et leurs familles doivent prendre en charge après déduction de ces formes d'assistance. Certains soutiennent qu'il s'agit là d'une notion primordiale pour trancher la question de savoir si les études sont plus ou moins abordables que par le passé : toute mesure du fardeau réel que représente le financement des études postsecondaires devrait prendre en considération les incontestables allègements prévus sous forme de crédits d'impôts et d'aide financière aux études (Usher, 2006; Usher et Duncan, 2008).

Cette notion de droits de scolarité nets permet de se faire une meilleure idée de la ventilation des coûts des études postsecondaires entre les bailleurs de fonds privés (les étudiants et leurs familles) et publics (les gouvernements). Malheureusement, l'utilité de cette notion est pour le moins douteuse pour ceux (en particulier s'ils sont issus de milieux modestes) qui cherchent à savoir s'ils ont les moyens de réaliser leurs ambitions collégiales ou universitaires. Les discussions sur les droits de scolarité nets ne précisent jamais quand ou comment ces droits sont acquittés.

Déterminer jusqu'à quel point les crédits d'impôts pour études couvriront le montant des droits de scolarité suppose de connaître à l'avance le montant des crédits auxquels une personne aura droit lorsqu'elle fera sa déclaration de revenu, au mieux huit mois plus tard. Pareil calcul n'est par ailleurs possible qu'à condition de savoir si la personne concernée aura un revenu imposable

l'année en question, et sinon, de comprendre comment un éventuel report ou transfert des crédits d'impôts s'applique à son cas particulier. L'établissement d'un budget incluant le montant de crédits d'impôts potentiels nécessite une connaissance des règles fiscales bien supérieure à celle que possède le commun des mortels – à plus forte raison les étudiants qui produisent peut-être leur toute première déclaration et les familles de milieux modestes. De plus, vu que les crédits d'impôts ne sont pas remboursables, la plupart des étudiants à faible revenu ne peuvent en profiter que bien après l'obtention de leur diplôme, quand ils commencent à toucher un revenu imposable dont ils peuvent les défalquer.

Aborder la question du financement des études postsecondaires par le biais des droits de scolarité nets est indéniablement pratique pour mesurer le montant total de la contribution des gouvernements. Comme l'écrivent Usher et Duncan, « *stricto sensu*, sur le plan comptable, le moment où le paiement intervient importe peu » (12). Par contre, cette façon de penser n'avance guère les familles préoccupées du coût des études. Les étudiants doivent régler en septembre de chaque année les droits de scolarité qu'exige leur établissement d'enseignement; ils n'ont pas la possibilité de ne verser que les droits de scolarité nets et de demander à leur collègue ou université de se tourner vers l'Agence du revenu du Canada pour obtenir le reste de la somme. Leurs autres factures sont elles aussi payables à l'échéance, sans égard au montant d'éventuels crédits d'impôts.

Il y a une différence évidente entre les droits de scolarité nets et le montant dont un étudiant aura besoin en début d'année. Idéalement, ces deux montants devraient être équivalents, de façon à ce que les dépenses anticipées quand vient le temps de déterminer si l'investissement dans les EPS en vaut le coup reflètent la réalité. Les mesures destinées à réduire les coûts des études manquent leur cible si la perception du coût des études ne change pas.

Sommes que les ménages canadiens consacrent aux études postsecondaires

Selon les résultats de l'*Enquête sur les dépenses des ménages menée* par Statistique Canada en 2007, environ 15 % des ménages canadiens ont consacré une partie de leur budget annuel au financement d'études collégiales ou universitaires (voir le tableau 4.III.5). La somme moyenne déclarée par les ménages à cet égard était d'environ 4 000 \$ pour l'ensemble du Canada. Bien que la proportion des ménages ayant déclaré des dépenses au titre des droits de scolarité soit à peu près la même partout au pays, le montant moyen de ces dépenses est loin d'être homogène (voir la figure 4.III.2). Fait peu surprenant, compte tenu du niveau actuel des droits de scolarité qui y prévalent, ce sont les ménages du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse qui ont dit avoir consacré, en moyenne, les plus gros montants à ce poste

budgétaire, et ceux du Québec, le plus faible. Entre 1997 et 2007, la dépense moyenne des ménages à ce chapitre a plus que doublé en chiffres réels, passant de 1 925 \$ à 4 017 \$, en dollars constants de 2007 (Statistique Canada, 2009).

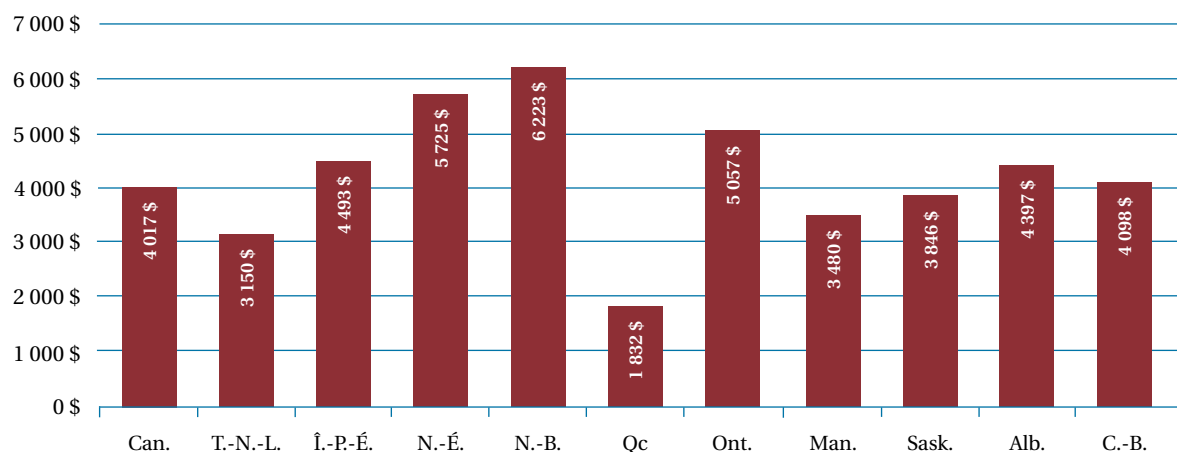
Les données de Statistique Canada ne permettent pas de connaître le nombre de personnes au sein des ménages qui font des études postsecondaires. Néanmoins, il convient de souligner que les sommes moyennes déclarées dans chaque province sont très proches des montants moyens des droits de scolarité pour des études de premier cycle mentionnés plus haut. On peut en conclure que les ménages qui paient des droits de scolarité y consacrent grosso modo chaque année l'équivalent du montant des droits de scolarité annuels exigés par les collèges ou les universités de leur province.

Tableau 4.III.5 – Proportions des ménages ayant déclaré des dépenses au titre des droits de scolarité pour des études postsecondaires, 2007

	Canada	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.
Pourcentage	15,4 %	12,2 %	12,6 %	13,9 %	12,5 %	14,1 %	16%	16,2 %	13,1 %	16,8 %	16,6 %

Source : Statistique Canada, 2009d, tableau B.2.7.

Figure 4.III.2 – Montants moyens consacrés aux droits de scolarité par les ménages ayant déclaré des dépenses à ce titre pour des études postsecondaires, 2007



Source : Statistique Canada, 2009d, tableau B.2.7.

Les manuels

Quand on les interroge sur les coûts des manuels scolaires dans des groupes de discussion ou en d'autres occasions, les étudiants se plaignent souvent qu'ils sont trop élevés (et, dans une moindre mesure, que certains des manuels dont on leur impose l'achat ne sont par la suite que rarement utilisés par leurs professeurs ou chargés de cours). Étant donné que le nombre et la nature des manuels varient considérablement d'une discipline et d'un cours à l'autre⁴, les étudiants ont du mal à prévoir combien ils devront dépenser à cet égard. Les établissements d'enseignement semblent eux aussi

avoir de la difficulté à donner des indications de coûts précises à leurs étudiants.

Le tableau 4.III.6 donne une idée des coûts des manuels que les étudiants en première année d'université sont tenus d'acheter pour leurs cours obligatoires dans plusieurs disciplines. Comme on peut le constater, ces coûts peuvent varier grandement au sein d'une même discipline, l'écart entre le prix minimum et le prix maximum pouvant aller jusqu'à 400 \$. Les manuels requis pour étudier dans le domaine des arts sont généralement les moins coûteux.

Faute d'une évaluation régulière et détaillée de ce que les étudiants dépensent et de l'argent dont ils

Tableau 4.III.6 – Prix minimum, maximum et moyen des manuels obligatoires en première année d'université, selon la discipline, en 2008

	Minimum	Maximum	Moyen
Commerce			
Finances	495 \$	790 \$	608 \$
Administration des affaires	398 \$	695 \$	550 \$
Marketing	378 \$	753 \$	554 \$
Commerce international	436 \$	622 \$	529 \$
Gestion des ressources humaines	274 \$	729 \$	570 \$
Génie			
Génie mécanique	400 \$	777 \$	617 \$
Génie chimique	330 \$	747 \$	605 \$
Génie civil	348 \$	764 \$	573 \$
Génie informatique	360 \$	814 \$	575 \$
Génie électrique	406 \$	791 \$	661 \$
Arts			
Économie	490 \$	738 \$	616 \$
Lettres	180 \$	832 \$	436 \$
Histoire	163 \$	751 \$	441 \$
Science politique	188 \$	745 \$	448 \$
Sociologie	179 \$	612 \$	451 \$
Sciences			
Biologie	405 \$	912 \$	651 \$
Chimie	301 \$	942 \$	656 \$
Informatique	285 \$	787 \$	593 \$
Géographie	214 \$	1 013 \$	585 \$
Mathématiques	195 \$	800 \$	595 \$

Source : Données recueillies par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire en 2008.

4. Il arrive même, avons-nous remarqué, que deux professeurs donnant le même cours demandent à leurs étudiants de se procurer des manuels différents.

disposent à cette fin, il nous est impossible d'analyser l'évolution des coûts des manuels. Les résultats de l'*Enquête sur les dépenses des ménages* contiennent toutefois, parmi les données sur les sommes que les ménages consacrent aux études postsecondaires, des renseignements sur les coûts des manuels et autres fournitures des étudiants. Comme le montre le tableau 4.III.7, de 1997 à 2007, ces sommes sont restées à peu près inchangées. Ces cinq dernières années, le niveau médian des dépenses des ménages au chapitre des manuels et autres fournitures est

demeuré à 600 \$ (tous niveaux d'études postsecondaires, donc cours collégiaux et universitaires, confondus). Cela ne veut pas dire pour autant qu'il n'y a pas de programmes ni de cours où les coûts des fournitures requises ont grimpé, ou qu'aucun cours ne requiert l'acquisition d'ouvrages ou de matériel particulièrement coûteux. Généralement parlant, cependant, il semblerait que le caractère variable et imprévisible des coûts des manuels soit plus problématique pour les étudiants que leur augmentation au fil du temps.

Tableau 4.III.7 – Montant moyen consacré aux manuels et autres fournitures au niveau postsecondaire, au Canada, de 1997 à 2007 (en dollars actuels)

	1997	1999	2001	2003	2005	2007
Fournitures	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$
Manuels	400 \$	430 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$

Source : Statistique Canada, *Enquête sur les dépenses des ménages*, CANSIM, tableau 203-200012.

Le logement

En plus de devoir acquitter des coûts directement liés à leurs études, tels les droits de scolarité, les frais afférents et les coûts des manuels, les étudiants ont besoin de se loger. D'après les résultats de l'enquête du CCREU, 54 % des étudiants en première année d'université (en 2007) et 65 % des étudiants en dernière année (en 2009) vivaient ailleurs que chez leurs parents. Il ressort par ailleurs du *Sondage auprès des étudiants des collèges canadiens* de 2009 que 64 % des collégiens ne vivent plus à la maison. Cela étant dit, faute, encore une fois, d'une étude régulière des frais de subsistance des étudiants, il est difficile de savoir combien ces derniers consacrent à un loyer. Le tableau 4.III.8 présente le coût de location d'un appartement d'une seule chambre dans différentes villes canadiennes en 2007. Bien entendu, comme nous l'avons vu, bon nombre d'étudiants habitent chez leurs parents, que ce soit durant l'année scolaire, les mois d'été ou les deux. D'autres occupent une chambre dans une résidence sur le campus, et d'autres encore préfèrent partager

un appartement (et son loyer) que de vivre seuls. Les chiffres dans ce tableau font abstraction des variations de prix d'un quartier à l'autre au sein d'une même ville : les appartements proches des collèges et des universités figurent parmi les fourchettes de loyer les plus hautes ou les plus basses, selon la localité. Quoi qu'il en soit, si les montants indiqués dans le tableau ne correspondent pas nécessairement aux loyers réels que les étudiants paient, ils sont utiles à deux égards. D'abord, ils donnent un aperçu général du coût des logements locatifs dans différentes régions du pays, même s'ils reflètent une catégorie de prix supérieure à ce que les étudiants paient en réalité; ensuite, ils permettent de voir le rythme de progression des loyers.

En 2007, c'est à Toronto que le coût de la vie était le plus élevé, et à Trois-Rivières qu'il était le plus bas. Durant les huit mois de l'année scolaire, les étudiants qui avaient loué un appartement d'une chambre auraient dépensé en moyenne entre 3 200 et 7 200 \$ pour leur loyer, selon leur lieu de résidence au pays.

Les loyers ont progressé très rapidement dans bien des villes entre 2003 et 2007, généralement à un

rythme supérieur au taux d'inflation (voir le tableau 4.III.8). À Calgary, Edmonton, Saskatoon, Victoria, Sudbury, Peterborough, Toronto et Kingston, le taux d'augmentation des loyers a été plus de deux fois supérieur à celui de l'inflation provinciale. Ailleurs, par contre, notamment à Windsor, Ottawa, Guelph, Hamilton, Saint-Jean (Terre-Neuve) et Kitchener, le pourcentage de hausse des loyers a été inférieur au taux d'inflation. Il est par ailleurs intéressant de noter qu'à plusieurs endroits, les loyers se sont accrus davantage que les droits de scolarité exigés pour des

études de premier cycle. Dans les villes des Prairies, par exemple, les loyers ont augmenté de deux à quatre fois plus vite que les droits de scolarité. Cette remarque ne vise pas à minimiser la variation des droits de scolarité, mais simplement à souligner que les facteurs qui pèsent sur les budgets des étudiants ne sont pas partout identiques et que les discussions relatives à l'accessibilité sur le plan financier doivent prendre en considération l'éventail complet des coûts auxquels les étudiants sont confrontés et des moyens à leur disposition pour y faire face.

Tableau 4.III.8 – Loyer d'un appartement d'une chambre dans les principales villes du Canada

Lieu	Loyer moyen en 2007	Loyer sur 8 mois	Variation par rapport à 2003 ⁵	Taux d'inflation provincial de 2003 à 2007	Variation provinciale des droits de scolarité universitaires de 2003 à 2007
Saint-Jean, T.-N.-L.	545 \$	4 360 \$	6,9 %	8,2 %	1,0 %
Charlottetown, Î.-P.-É.	524 \$	4 192 \$	13,2 %	10,1 %	7,4 %
Halifax, N.-É.	659 \$	5 272 \$	15,2 %	9,1 %	10,0 %
Moncton, N.-B.	532 \$	4 256 \$	14,9 %	7,9 %	25,4 %
Montréal, Qc	581 \$	4 648 \$	15,1 %	7,9 %	10,2 %
Québec, Qc	547 \$	4 376 \$	11,9 %	7,9 %	10,2 %
Sherbrooke, Qc	424 \$	3 392 \$	14,9 %	7,9 %	10,2 %
Trois-Rivières, Qc	406 \$	3 248 \$	9,7 %	7,9 %	10,2 %
Guelph, Ont.	743 \$	5 944 \$	5,1 %	8,1 %	9,7 %
Hamilton, Ont.	666 \$	5 328 \$	6,2 %	8,1 %	9,7 %
Kingston, Ont.	701 \$	5 608 \$	17,2 %	8,1 %	9,7 %
Kitchener, Ont.	690 \$	5 520 \$	8,2 %	8,1 %	9,7 %
London, Ont.	652 \$	5 216 \$	15,2 %	8,1 %	9,7 %
Ottawa, Ont.	798 \$	6 384 \$	4,0 %	8,1 %	9,7 %
Peterborough, Ont.	709 \$	5 672 \$	18,2 %	8,1 %	9,7 %
St.Catharines-Niagara, Ont.	648 \$	5 184 \$	11,3 %	8,1 %	9,7 %
Sudbury, Ont.	609 \$	4 872 \$	18,7 %	8,1 %	9,7 %
Thunder Bay, Ont.	584 \$	4 672 \$	9,8 %	8,1 %	9,7 %
Toronto (Centre), Ont.	1 052 \$	8 416 \$	18,1 %	8,1 %	9,7 %
Windsor, Ont.	641 \$	5 128 \$	0,6 %	8,1 %	9,7 %
Winnipeg, Man.	578 \$	4 624 \$	18,0 %	9,1 %	3,7 %
Regina, Sask.	554 \$	4 432 \$	15,4 %	9,9 %	8,0 %
Saskatoon, Sask.	564 \$	4 512 \$	22,3 %	9,9 %	8,0 %
Calgary, Alb.	897 \$	7 176 \$	36,7 %	13,5 %	13,5 %
Edmonton, Alb.	784 \$	6 272 \$	36,4 %	13,5 %	13,5 %
Vancouver, C.-B.	846 \$	6 768 \$	13,9 %	7,8 %	20,1 %
Victoria, C.-B.	716 \$	5 728 \$	18,4 %	7,8 %	20,1 %

Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement.

5. Les données de 2003 sont tirées de Junor et Usher, 2004.

Les transports

Les étudiants qui ne vivent pas sur le campus ou à proximité de celui-ci doivent aussi payer leurs déplacements, qu'ils se fassent par transport en commun ou dans un véhicule privé. Les étudiants conduisant leur propre voiture ont subi le contre-coup de la hausse du prix de l'essence, qui a atteint 46 % sur cinq ans (de 2002 à 2007). Pour ce qui est du transport en commun, les montants que les

adultes doivent acquitter et la fréquence à laquelle on les modifie varient nettement d'une ville à une autre. Comme on peut le voir au tableau 4.III.9, le prix mensuel d'un laissez-passer de transport en commun pour les étudiants va d'un creux de 18,50 \$ à Calgary à un sommet de 89 \$ à Toronto. Le transport en commun est devenu moins cher ces dernières années dans certaines villes, mais dans d'autres, son coût a grimpé de plus de 20 %.

Tableau 4.III.9 – Prix mensuel d'un laissez-passer de transport en commun pour les étudiants à plein temps dans les grandes villes du Canada (en 2003-2004 et 2008-2009)

Lieu	Prix en 2003-2004	Prix en 2008-2009	Variation depuis 2003
Saint-Jean, T.-N.-L.	50,00 \$	49,00 \$	-2,00 %
Halifax, N.-É.	51,00 \$	54,00 \$	5,88 %
Fredericton, N.-B.	38,00 \$	38,00 \$	0,00 %
Moncton, N.-B.	36,50 \$	44,00 \$	20,55 %
Québec, Qc	42,60 \$	45,80 \$	7,51 %
Sherbrooke, Qc	42,00 \$	46,00 \$	9,52 %
Montréal, Qc	31,00 \$	36,00 \$	16,13 %
Trois-Rivières, Qc	43,00 \$	48,00 \$	11,63 %
Guelph, Ont.	55,00 \$	58,00 \$	5,45 %
Hamilton, Ont.	65,00 \$	79,00 \$	21,54 %
Kingston, Ont.	46,25 \$	48,00 \$	3,78 %
Kitchener, Ont.	45,33 \$	47,25 \$-50,35 \$	n.d.
London, Ont.	64,00 \$	64,00 \$	0,00 %
North Bay, Ont.	60,00 \$	65,00 \$	8,33 %
Ottawa, Ont.	50,25 \$	59,75 \$	18,91 %
Peterborough, Ont.	64,00 \$	45,00 \$	-29,69 %
St. Catharines, Ont.	67,50 \$	72,50 \$	7,41 %
Sudbury, Ont.	63,00 \$	62,00 \$	-1,59 %
Thunder Bay, Ont.	48,75 \$	48,75 \$	0,00 %
Toronto, Ont.	87,00 \$	89,00 \$	2,30 %
Windsor, Ont.	50,00 \$	54,50 \$	9,00 %
Brandon, Man.	42,00 \$	40,00 \$	-4,76 %
Winnipeg, Man.	53,90 \$	57,00 \$	5,75 %
Regina, Sask.	45,50 \$	48,00 \$	5,49 %
Saskatoon, Sask.	42,00 \$	55,00 \$	30,95 %
Calgary, Alb.	65,00 \$	18,75 \$	-71,15 %
Edmonton, Alb.	54,00 \$	60,00 \$	11,11 %
Lethbridge, Alb.	45,50 \$	55,00 \$	20,88 %
Prince George, C.-B.	32,00 \$	32,00 \$	0,00 %
Vancouver, C.-B. (3 zones)	36/87/120 \$	73/99/136 \$	102/14/13 %
Victoria, C.-B.	55,00 \$	65,25 \$	18,64 %

Sources : pour 2008-2009, Internet (données récupérées en juin et juillet 2008); pour 2003-2004, Junor et Usher, 2004.

IV. Le point sur les ressources financières

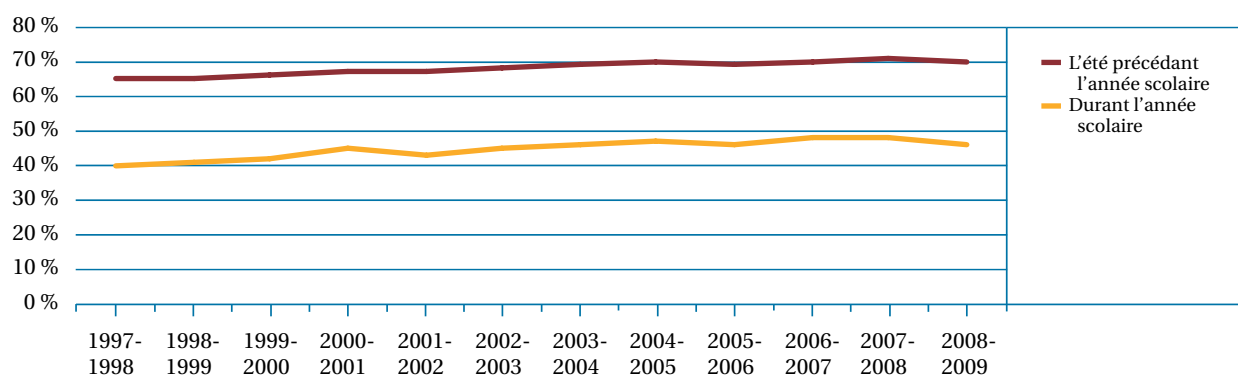
L'emploi

Nombreux sont les étudiants qui travaillent durant l'année scolaire. Il ressort de l'*Enquête sur la population active* menée par Statistique Canada que depuis le début des années 1990, la proportion de personnes qui étudient à plein temps au collège ou à l'université et qui travaillent parallèlement a quelque peu augmenté. La figure 4.IV.1 montre que le taux d'emploi entre septembre et avril chez les jeunes de 20 à 24 ans étudiant à plein temps est passé de 42 % en 1994-1995 à 48 % en 2007-2008, avant de redescendre à 46 % en 2008-2009.

D'autres enquêtes tendent à faire ressortir des taux d'emploi légèrement plus élevés que l'*Enquête sur la population active*. Ces données se prêtent à un examen plus approfondi des différences entre divers groupes d'étudiants.

- Une enquête menée en 2009 auprès d'étudiants en dernière année d'un programme de premier cycle (Prairie Research Associates, 2009a) a mis en lumière que 62 % de ces étudiants travaillaient pendant l'année scolaire. La durée hebdomadaire moyenne de leur travail rémunéré était de 18 heures, les deux tiers des personnes interrogées ayant déclaré qu'elles travaillaient plus de dix heures par semaine et la même proportion ayant indiqué que leur lieu de travail se trouvait à l'extérieur du campus.
- Il semblerait que les étudiants en première année d'université consacrent un peu moins de temps à un travail rémunéré : 45 % d'entre eux ont eu un emploi en 2007, auquel ils consacraient en moyenne 15 heures par semaine. Parmi ceux qui ont déclaré avoir eu un emploi, 65 % travaillaient plus de dix heures par semaine (Prairie Research Associates, 2007a).

Figure 4.IV.1 – Taux d'emploi moyen chez les étudiants à plein temps de 20 à 24 ans, de septembre à avril et de mai à août, de 1997-1998 à 2008-2009



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, tableaux du CANSIM no. 282-0005 et 282-0006.

- Au niveau collégial, 52 % des étudiants sondés en 2009 ont déclaré travailler durant l'année scolaire (Prairie Research Associates, 2009b). Environ les deux tiers de ces collégiens disaient qu'ils travaillaient plus de dix heures par semaine.

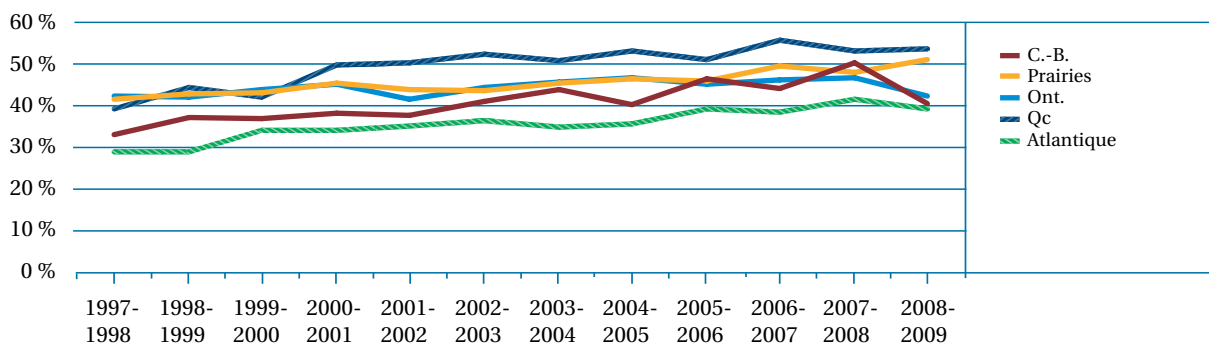
Les étudiants comptent aussi sur un emploi d'été pour payer leurs études. L'*Enquête sur la population active* montre que depuis 2000, la proportion des étudiants à plein temps de 20 à 24 ans qui travaillent l'été se situe entre 67 % and 70 %. Il se peut que certaines catégories de jeunes soient plus susceptibles que d'autres de travailler l'été durant leurs études. À titre d'exemple, 80 % des collégiens interrogés en 2009 ont dit qu'ils avaient travaillé durant les mois d'été l'année précédente (Prairie Research Associates, 2009b).

Un certain nombre d'étudiants utilisent leurs gains d'emploi de l'été pour payer leurs dépenses pendant toute l'année scolaire. Parmi les étudiants universitaires qui ont obtenu leur diplôme au printemps de 2009, 41 % ont dit avoir utilisé leur revenu d'emploi de l'été 2008 pour contribuer au financement de leurs études (Prairie Research Associates, 2009a). La moitié des étudiants de première année comptaient sur leurs gains d'emploi estival pour leur année d'études initiale (Prairie Research Associates, 2007a).

Les moyennes nationales présentées ci-dessus cachent d'importantes différences régionales. Au cours de l'année d'études 2008-2009, près de 54 % des étudiants à plein temps au Québec avaient un emploi, contre seulement 39 % des étudiants à plein temps dans les provinces de l'Atlantique. Les étudiants des Prairies étaient plus susceptibles de travailler que ceux de l'Ontario ou de la Colombie-Britannique (voir la figure 4.IV.2).

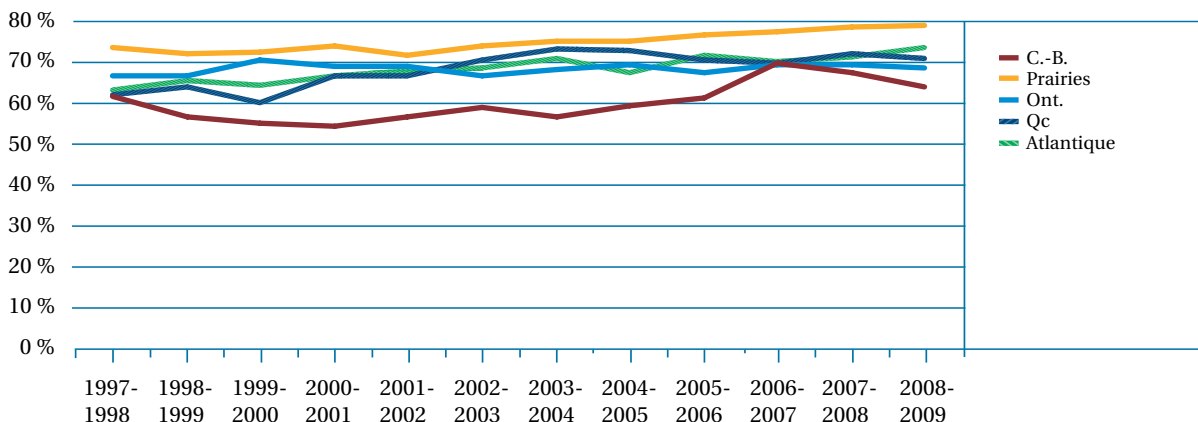
Les variations des taux d'emploi ne sont pas tout à fait semblables en ce qui concerne l'emploi d'été. La proportion des étudiants qui travaillent augmente partout entre deux années scolaires, mais là aussi il y a des variations régionales. Les étudiants des provinces atlantiques ont le plus faible taux d'emploi de septembre à avril, mais de mai à août, le pourcentage d'entre eux qui travaillent n'est excédé que dans les provinces des Prairies. Les étudiants de Colombie-Britannique, par contre, ont un taux d'emploi relativement faible douze mois sur douze, tandis qu'au Québec, les étudiants, qui travaillent en plus grand nombre durant l'année scolaire que leurs homologues ailleurs au pays, sont moins susceptibles que ceux de la région de l'Atlantique et des provinces des Prairies d'avoir un emploi d'été (voir la figure 4.IV.3).

Figure 4.IV.2 — Taux d'emploi moyen chez les étudiants à plein temps de 20 à 24 ans, de septembre à avril, de 1997-1998 à 2008-2009



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, tableau 282-200005 du CANSIM.

Figure 4.IV.3 – Taux d’emploi moyen chez les étudiants à plein temps de 20 à 24 ans, de mai à août, de 1997-1998 à 2008-2009



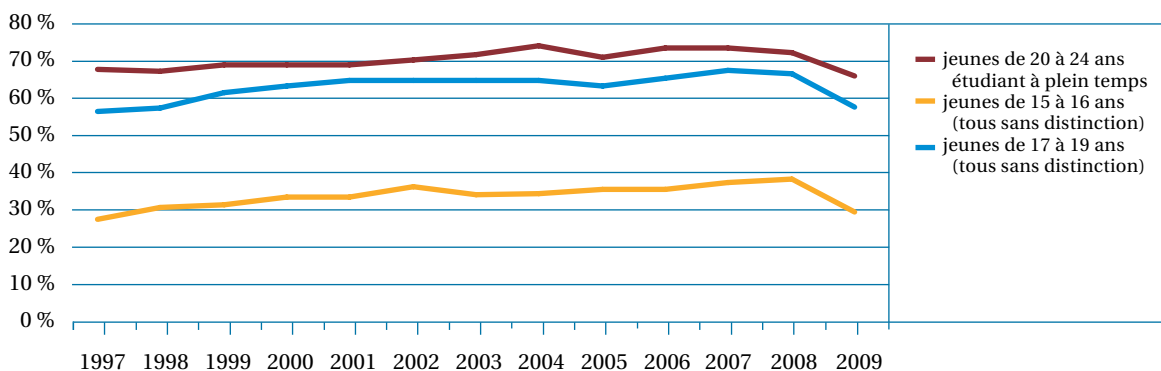
Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, tableau 282-0006.

La récession s’installe

Selon les données les plus récentes, la conjoncture économique actuelle serait peu favorable aux étudiants. Comme le montre la figure 4.IV.4, le taux d’emploi chez les 20 à 24 ans qui étudiaient à plein temps en juin a perdu six points de pourcentage de 2008 à 2009, tombant à 64 %. Il n’avait jamais reculé de plus de trois points de pourcentage durant les 15 années antérieures pour lesquelles des données comparables sont disponibles. Les jeunes du secondaire qui prévoient contribuer au finance-

ment de leurs futures études en épargnant une partie de l’argent que leur rapporte un emploi d’été se ressentent aussi du ralentissement économique. Le taux d’emploi en juin chez les 15-16 ans et les 17-19 ans a régressé de dix points de pourcentage entre 2008 et 2009. Les données du mois de juillet révèlent une diminution similaire des taux d’emploi des jeunes d’une année à l’autre, bien qu’elle soit moins marquée chez les 15-19 ans.

Figure 4.IV.4 – Taux d’emploi moyen des étudiants à plein temps de 20 à 24 ans, des jeunes de 15 à 16 ans et des jeunes de 17 à 19 ans, en juin et en juillet, de 1997-1998 à 2008-2009



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, tableau 282-0006.

Sur le plan du revenu d'emploi, les étudiants en dernière (première) année d'un programme d'études universitaires qui ont travaillé durant l'année scolaire ont déclaré avoir gagné en moyenne 3 775 \$ (1 883 \$), tandis que ceux qui ont travaillé l'été précédent ont rapporté avoir utilisé en moyenne 5 318 \$ (2 112 \$) provenant de leurs gains d'emploi estival pour faire face à leurs dépenses pendant l'année scolaire. Le revenu d'emploi des collégiens (durant l'année scolaire et l'été précédent) se répartit comme suit :

- 15 % ont gagné entre 0 \$ et 1 000 \$;
- 10 % ont gagné entre 1 001 \$ et 2 000 \$;
- 13 % ont gagné entre 2 001 \$ et 4 000 \$;
- 12 % ont gagné entre 4 001 \$ et 7 000 \$;
- 8 % ont gagné entre 7 001 \$ et 10 000 \$;
- 10 % ont gagné plus de 10 000 \$.

En-dehors de ces chiffres, nous n'avons que peu de renseignements sur la rémunération des étudiants qui travaillent et son évolution au fil du temps. D'après Usalcas et Bowlby (2006), et selon l'information présentée dans l'édition antérieure du *Prix du savoir*, les étudiants de 18 à 24 ans n'ont vu leur rémunération horaire moyenne progresser que très peu depuis 1997-1998, soit d'environ 2,1 % après correction en fonction de l'inflation (voir Berger, Motte et Parkin, 2007, p. 82). La progression globale du revenu d'emploi que déclarent les étudiants est presque entièrement attribuable à un nombre accru d'heures travaillées plutôt qu'à une augmentation notable de la rémunération.

Il est clair que les étudiants comptent beaucoup sur un emploi rémunéré pour financer leurs études, mais faute de données individuelles détaillées sur les gains d'emploi, il nous est impossible de connaître précisément la progression de ce revenu au fil des années. Nous pouvons toutefois examiner l'évolution du salaire minimum au Canada, qui représente sans doute dans bien des cas la rémunération horaire de bon nombre d'étudiants pour un emploi de premier échelon, à temps partiel ou à temps plein durant l'été. Le salaire minimum varie considérablement d'une région à l'autre⁶.

- C'est en Colombie-Britannique que le salaire minimum était le plus élevé au Canada jusqu'en 2007, année où plusieurs autres provinces ont rehaussé le leur jusqu'au même niveau. Plafonné à 8,00 \$ l'heure en 2000, la valeur relative du salaire minimum en Colombie-Britannique a graduellement diminué depuis dans cette province de l'Ouest.
- Dans les trois provinces des Prairies, le salaire minimum s'est accru de 60 % depuis 1997. Sa croissance a été particulièrement marquée depuis 2004, passant de 6,50 \$ à 8,50 \$ l'heure, ce qui s'explique sans doute par le dynamisme économique de l'Ouest canadien.
- En Ontario, le salaire minimum est demeuré inchangé de 1997 à 2004, mais les hausses intervenues récemment l'ont ramené à une valeur équivalant à ce qu'elle était en 2007, après prise en compte de l'inflation. À son niveau actuel de 8,75 \$ l'heure, le salaire minimum ontarien est le plus élevé au pays, s'étant accru de 28 % depuis 2003.
- Au Québec, le salaire minimum est resté au diapason de l'inflation provinciale⁷ : il a été relevé plusieurs fois de 1997 à 2008, passant de 6,80 \$ à 8,50 \$.
- Dans les provinces de l'Atlantique, la hausse du salaire minimum l'a porté à une moyenne de 7,96 \$ en 2008, une augmentation de 49 % par rapport à 5,35 \$ en 1997.

Il est intéressant de noter que l'écart entre les salaires minimums des provinces se resserre. En 2001, la différence entre le salaire minimum le plus élevé (8,00 \$ en Colombie-Britannique) et le plus bas (5,50 \$ à Terre-Neuve-et-Labrador) était de 2,50 \$. Elle n'était plus que de 1,00 \$ en 2008, le salaire minimum de 8,75 \$ en Ontario dépassant d'un huard celui du Nouveau-Brunswick.

Si l'on met en parallèle les salaires minimums et les droits de scolarité, on peut faire ressortir à quel point le revenu d'emploi permet de financer les études postsecondaires dans chaque province. Pour reprendre une observation antérieure, les étudiants qui travaillaient en 2009 durant leur dernière année

6. Aucun des salaires minimums mentionnés ici n'a été corrigé pour tenir compte de l'inflation. Entre 1997 et 2008, le coût de la vie a augmenté de 27,51 % au Canada, ce qui signifie qu'une progression du salaire minimum inférieure à ce pourcentage durant cette même période représente une réduction de la valeur réelle du revenu d'emploi à ce niveau de rémunération.

7. Le coût de la vie au Québec a augmenté de 24,12 %, de 1997 à 2008, soit légèrement moins que la moyenne de 27,51 % relevée ailleurs au pays.

Tableau 4.IV.1 – Salaire minimum par province (en dollars), de 1997 à 2008

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
C.-B.	7,15	7,15	7,60	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00
Alb.	5,00	5,40	5,90	5,90	5,90	5,90	5,90	5,90	7,00	7,00	8,00	8,40
Sask.	5,60	5,60	6,00	6,00	6,00	6,65	6,65	6,65	7,05	7,55	7,95	8,60
Man.	5,40	5,40	6,00	6,00	6,25	6,50	6,75	7,00	7,25	7,60	8,00	8,50
Ont.	6,85	6,85	6,85	6,85	6,85	6,85	6,85	7,15	7,45	7,75	8,00	8,75
Qc	6,80	6,90	6,90	6,90	7,00	7,20	7,30	7,45	7,60	7,75	8,00	8,50
N.-B.	5,25	5,25	5,25	5,75	5,90	6,00	6,00	6,20	6,30	6,70	7,25	7,75
N.-É.	5,50	5,50	5,60	5,70	5,80	6,00	6,25	6,50	6,80	7,15	7,60	8,10
Î.-P.-É.	5,40	5,40	5,40	5,60	5,80	6,00	6,25	6,50	6,80	7,15	7,50	8,00
T.-N.-L.	5,25	5,25	5,50	5,50	5,50	5,75	6,00	6,00	6,25	6,75	7,50	8,00

Note : Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'inflation. Ils représentent le salaire minimum en vigueur au 31 décembre de chaque année indiquée.
 Source : Ressources humaines et Développement des connaissances Canada, *Salaires horaires minimums au Canada pour les travailleurs adultes*.

d'études de premier cycle (62 %) le faisaient en moyenne 18 heures par semaine. Si l'on considère qu'une année scolaire au niveau universitaire dure en général 34 semaines, le nombre moyen d'heures travaillées par les étudiants durant l'année scolaire s'élevait à 612. Au Québec et au Manitoba, les étudiants qui travaillent autant d'heures peuvent gagner bien plus que ce qu'il faut pour acquitter les droits de scolarité exigés par une université de leur

province pour une première année d'études. À l'Île-du-Prince-Édouard, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique, pareille quantité de travail pourrait presque suffire à régler les droits de scolarité. En Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, par contre, il resterait un important écart à combler. Les collégiens sont mieux placés à cet égard, mais leur situation varie elle aussi considérablement d'une province à l'autre (voir le tableau 4.IV.2).

Tableau 4.IV.2 – Part des droits de scolarité universitaires et collégiaux couverte par le revenu d'emploi des étudiants qui font le nombre moyen d'heures de travail durant une année scolaire ordinaire et qui touchent le salaire minimum

Province	Part des droits de scolarité universitaires gagnée	Part des droits de scolarité collégiaux gagnée	Taux d'emploi annuel (étudiants à plein temps de 20 à 24 ans)	Taux de chômage annuel (étudiants à plein temps de 20 à 24 ans)
C.-B.	97 %	179 %	40,4 %	5,1 %
Alb.	96 %	161 %	47,1 %	x
Sask.	105 %	181 %	45,5 %	x
Man.	159 %	403 %	60,0 %	3,6 %
Ont.	95 %	279 %	42,4 %	7,1 %
Qc	240 %	n.d.	53,6 %	4,9 %
N.-B.	85 %	182 %	37,4 %	11,7 %
N.-É.	84 %	191 %	44,5 %	5,6 %
Î.-P.-É.	108 %	151 %	40,5 %	11,1 %
T.-N.-L.	186 %	337 %	34,6 %	x

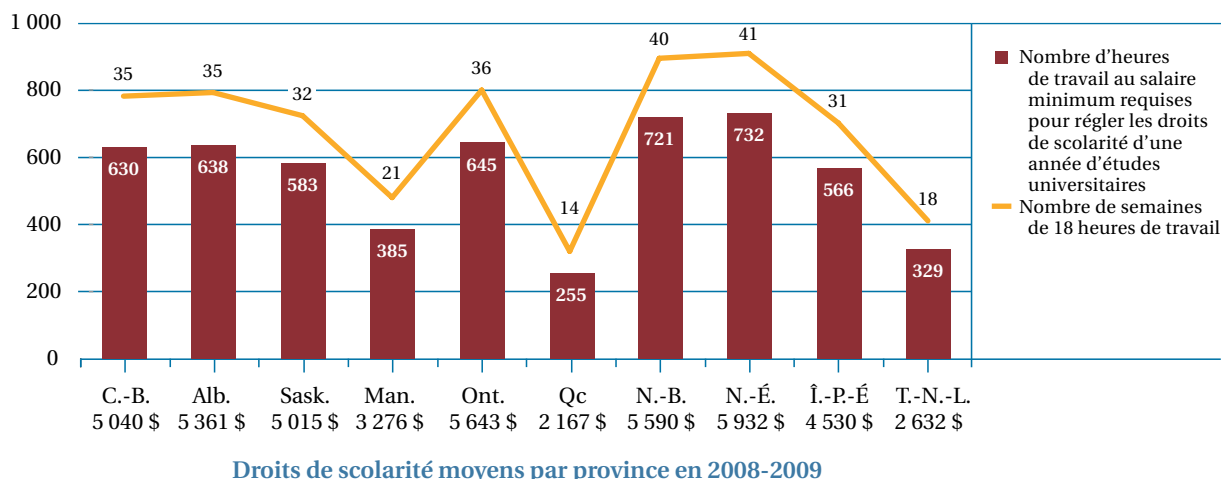
Note : x = Données supprimées conformément aux exigences de confidentialité de la Loi sur les statistiques.

Sources : Calculs des auteurs; Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, tableaux 282-200006 et 282-200095 du CANSIM.

La figure 4.IV.5 donne un autre aperçu de ces mêmes données. En Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, un étudiant devrait travailler plus de 720 heures pour gagner une somme équivalant aux droits de scolarité exigés pour une année d'université,

soit 40 semaines à raison de 18 heures hebdomadaires (par comparaison, une année scolaire ordinaire dure 34 semaines)⁸. L'effort à fournir pour arriver au même résultat n'est en revanche que de 21 semaines de travail au Manitoba et 14 au Québec.

Figure 4.IV.5 – Nombre d'heures de travail au salaire minimum et nombre de semaines de 18 heures de travail requises pour régler les droits de scolarité d'une année d'études universitaires au Canada en 2008-2009, par province



Droits de scolarité moyens par province en 2008-2009

Source : Calculs de l'auteur, fondés sur les résultats de l'Enquête sur les frais de scolarité et de subsistance des étudiants menée par Statistique Canada; Ressources humaines et Développement des connaissances Canada, Salaires horaires minimums au Canada pour les travailleurs adultes.

Le travail étudiant est-il une bonne idée?

Jamais n'y a-t-il eu autant d'étudiants qui travaillent tout en poursuivant des études post-secondaires (voir Usalca et Bowlby, 2006; Motte et Schwartz, 2009). Au cours des dernières années, du moins jusqu'à l'affaiblissement de l'économie en 2008-2009, les étudiants n'ont pas eu trop de mal à trouver du travail.

Le bond impressionnant de la proportion d'étudiants qui travaillent durant l'année scolaire soulève deux questions, la première étant : « Pourquoi les étudiants travaillent-ils? » Interrogés directement à ce sujet, les étudiants offrent des réponses variées, allant de la nécessité de réunir les fonds

requis pour faire face à leurs dépenses de base (droits de scolarité, nourriture et loyer) jusqu'au désir d'avoir un surplus d'argent pour les loisirs ou le maintien d'un certain niveau de vie.

La seconde question est la suivante : « Quelles sont les répercussions d'un emploi sur la persévérance et la réussite scolaires? » Si on le leur demande directement, les étudiants admettent que leur nombre d'heures de travail risque de nuire à leurs résultats scolaires. Selon des données récentes, plus les étudiants font d'heures de travail rémunérées, plus ils sont prêts à dire que leurs résultats scolaires s'en ressentent. Plus précisément, « environ 35 %

8. De plus, ces calculs n'incluent pas l'impôt sur le revenu ni d'autres retenues à la source.

Le travail étudiant est-il une bonne idée? (suite)

des étudiants qui travaillent plus de 30 heures par semaine disent que leur emploi entrave leur réussite scolaire, alors que quelque 17 % de ceux qui travaillent au plus 10 heures par semaine affirment la même chose» (Prairie Research Associates, 2009a).

Établir un lien de cause à effet entre l'emploi et la réussite scolaire est toutefois un exercice particulièrement délicat aux fins de l'étude qui nous intéresse. Autrement dit, il est difficile de savoir si les étudiants obtiennent de moins bons résultats scolaires parce qu'ils travaillent ou s'ils sont attirés par le travail parce qu'ils n'obtiennent pas de bons résultats scolaires.

L'*Enquête auprès des jeunes en transition* menée par Statistique Canada fournit des éléments de réponse à cette question. Motte et Schwartz (2009) ont tenté d'analyser le lien entre le travail et la persévérance scolaire en se fondant sur les résultats de cette enquête. Ils ont établi que les étudiants qui ne passent pas à la 2^e année de leur programme étaient plus susceptibles d'avoir consacré plus

d'heures à un emploi rémunéré pendant leur première année d'études. Leur constatation à cet égard est que le travail a bien un effet négatif : plus le nombre d'heures que les étudiants consacrent à un emploi durant leur première année d'études est élevé, plus faible est la probabilité de leur retour au collège ou à l'université la seconde année.

Nous sommes encore loin de pouvoir répondre avec certitude à la question de l'influence de l'emploi étudiant sur la réussite scolaire. Notre recherche nous incite toutefois à conclure qu'il serait sage d'amener les étudiants à s'interroger sur la réelle nécessité de travailler. S'ils ont la moindre raison de penser que leur emploi nuit à leur rendement scolaire, leur serait-il possible de réduire le nombre d'heures qu'ils travaillent? Une question plus délicate encore se pose : les étudiants à court de moyens ne feraient-ils pas mieux de solliciter une aide financière pour payer leurs études que de travailler pour les financer?

Le revenu et l'épargne des familles

Comme nous l'avons déjà dit, l'aide financière que les étudiants reçoivent de leur famille – et plus souvent qu'autrement, de leurs parents – constitue l'une des plus importantes sources de financement des études postsecondaires. Hélas, il n'existe aucun moyen simple permettant de déterminer si la contribution des parents au financement des études de leurs enfants a augmenté ou diminué au fil des années. Contrairement aux revenus d'emploi ou aux prêts étudiants, les sommes qui changent de main au sein d'une famille ne sont pas déclarées au gouvernement, qui ne cherche d'ailleurs pas à les évaluer. De plus, les étudiants interrogés à ce sujet risquent d'en rendre compte de façon moins fiable que du montant d'autres formes d'aide financière qu'ils peuvent avoir touché.

Même s'il nous était possible de connaître l'évolution des contributions familiales, il nous manquerait un élément important de l'équation : pour évaluer l'accessibilité des études postsecondaires sur le plan financier, il ne suffirait pas de savoir combien les parents versent à leurs enfants pour de telles études, mais aussi si ces versements s'avèrent aisés ou s'ils posent des difficultés. Une famille dont le revenu diminue avec le temps, par exemple, mais qui s'est engagée à fournir un certain montant annuel à un enfant pour ses études aura de plus en plus de mal à tenir son engagement. C'est pourquoi, dans la présente section, nous examinons la manière dont la situation financière des familles a évolué au Canada ces dernières années, de même que les éventuelles répercussions de cette évolution sur leur capacité de contribuer au financement des études postsecondaires de leurs enfants.

Le revenu des familles⁹

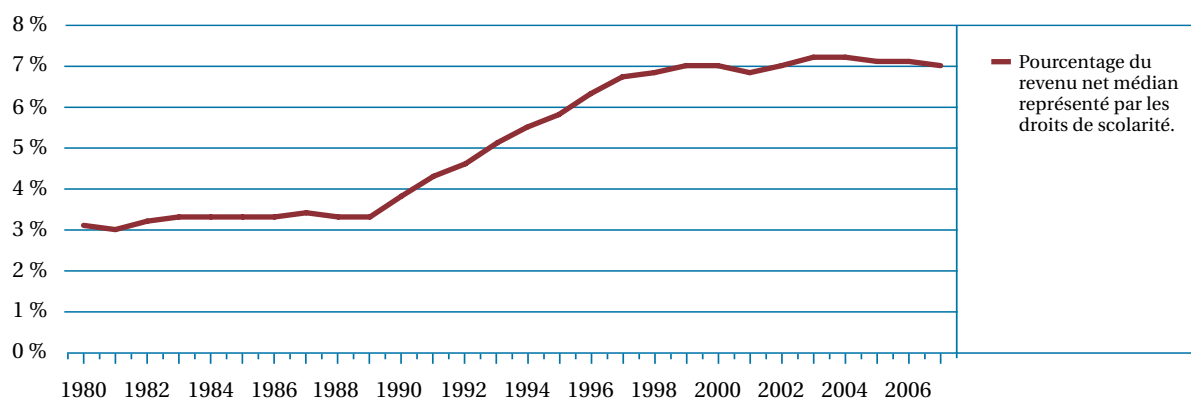
Le revenu d'emploi réel des particuliers est demeuré inchangé au Canada depuis un quart de siècle; autrement dit, son taux d'accroissement a été exactement le même que le taux d'inflation. Le revenu d'emploi réel des familles canadiennes a par contre augmenté d'un peu plus de 9 %, malgré la stagnation observée du côté des particuliers, et ce, en raison du nombre plus élevé que jamais de couples où les conjoints travaillent tous les deux. La progression du revenu médian des familles, qui inclut non seulement le revenu d'emploi, mais le revenu de placements et les transferts du gouvernement, a excédé celle de l'inflation de 11 % entre 1980 et 2005 (Statistique Canada, 2008). Cette progression a surtout été marquée durant la période d'expansion économique qui a précédé la crise de 2008 : de 3,7 % entre 2000 et 2005, la hausse du revenu réel médian des familles a atteint 4,7 % de 2005 à 2007 (Statistique Canada, 2009c).

Le meilleur indicateur de l'accessibilité des études postsecondaires sur le plan financier en termes de revenu des familles est peut-être le revenu familial après impôts, exclusion faite des familles de personnes âgées. Le revenu après impôts reflète l'argent

disponible; l'exclusion des familles de personnes âgées permet de centrer l'analyse sur les familles les plus susceptibles d'avoir des enfants à charge. Ces familles n'ont guère vu leur situation s'améliorer entre 1980 et 2000 : en chiffres réels, leur revenu médian après impôts a augmenté d'à peine 0,3 %. Depuis le début de la décennie, la croissance de leur revenu s'est toutefois accélérée (étant toutefois entendu que les données disponibles à ce jour ne tiennent pas compte du ralentissement économique intervenu en 2008) : de 2000 à 2007, le revenu médian réel de ces familles, après impôts, s'est accru de 13,3 %.

Le fait que les familles soient aujourd'hui mieux loties que dans le passé est incontestablement avantageux pour ce qui est du financement des études postsecondaires. Mais à la stagnation du revenu après impôts entre 1980 et 2000 s'est ajoutée la multiplication du simple au double (en chiffres réels) durant la même période des droits de scolarité pour une année d'études universitaires de premier cycle. La croissance plus récente (de 2000 à 2007) du revenu réel des familles (13,3 %) a tout juste permis à ces dernières de faire face à la montée des coûts, du moins en ce qui concerne la hausse des droits de scolarité (qui a été de 13,1 % durant la même période). Sous cet angle, l'accessibilité des études universitaires

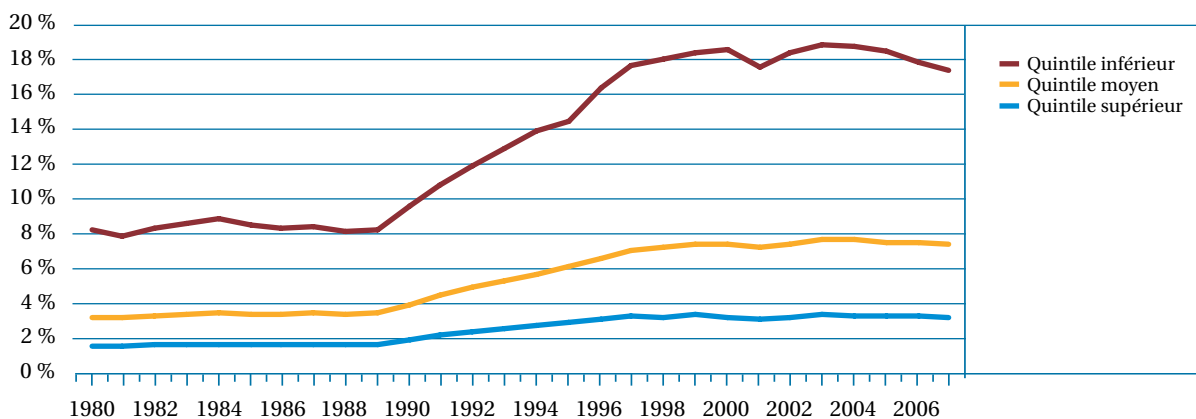
Figure 4.IV.6 – Rapport (en %) entre les droits de scolarité moyens payables pour une année d'études de 1^{er} cycle et le revenu médian après impôts des familles (exceptées les familles de personnes âgées)



Source : voir note 9.

9. Sauf indication contraire, les chiffres fournis dans la présente partie concernant le revenu sont extraits des tableaux du Système canadien d'information socio-économique de Statistique Canada (couramment appelé le « CANSIM »). Les valeurs de l'indice des prix à la consommation et les montants récents des droits de scolarité utilisés par l'auteur dans ses propres calculs proviennent aussi de Statistique Canada. Les montants des droits de scolarité des années antérieures ont été fournis par l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC).

Figure 4.IV.7 – Rapport (en %) entre les droits de scolarité payables pour une année d'études universitaires et le revenu moyen après impôts des familles économiques, par quintile de revenu



Source : voir note 9.

sur le plan financier s'est nettement détériorée avant 2000, et depuis, elle n'a guère changé.

La figure 4.V.1. illustre cette tendance à plus long terme. Il y a vingt-cinq ans, les droits de scolarité moyens exigés par les universités pour une année d'études de premier cycle représentaient à peine plus de 3 % du revenu annuel disponible des familles de personnes non âgées; cette proportion a plus que doublé en dix ans, de 1989 à 1999. Depuis cinq ans environ, le niveau des droits de scolarité s'est à nouveau stabilisé, se situant aux alentours de 7 % du revenu médian après impôts des familles non âgées.

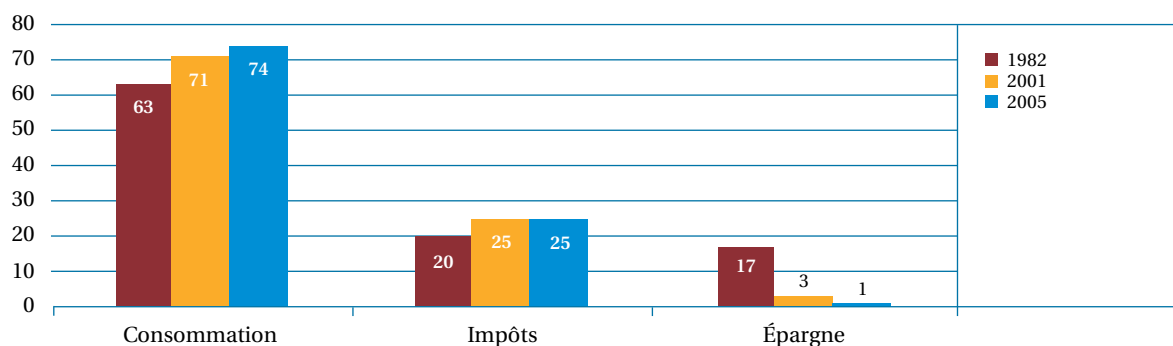
Un facteur tout aussi important à prendre en considération est que le rythme de croissance du revenu n'a pas été identique pour toutes les catégories de familles. La distribution du revenu au Canada est devenue plus inégale ces dernières décennies, en ce sens que les familles les plus aisées ont vu leur revenu s'accroître davantage que les familles les plus démunies. Cette disparité a été particulièrement évidente dans les années 1990, durant lesquelles les familles à faible revenu ont en fait vu leur revenu régresser, tandis que celui des familles à revenu plus élevé continuait de progresser (Heisz, 2007).

Prenons à titre d'exemple le revenu moyen après impôts des familles, réparties en cinq quintiles d'égale importance¹⁰. Au cours des 15 années de 1989 à 2004, le revenu réel après impôts des familles du quintile inférieur n'a guère bougé, n'augmentant que de 2,2 %. Par comparaison, le revenu des familles dans le quintile supérieur s'est accru presque dix fois plus, soit de 20,2 %. Depuis quelques années, la tendance s'est toutefois inversée : entre 2004 et 2007, le revenu réel des familles du plus bas quintile a augmenté de 11,9 %, contre 7,1 % pour celui des familles du quintile supérieur¹¹.

Sur le plan du financement des études postsecondaires, cela signifie que pour les personnes appartenant au plus bas quintile de revenu, les droits de scolarité universitaires moyens sont passés de 8 % à environ 18 % du revenu moyen après impôts entre 1980 et 2007; pour les personnes faisant partie du quintile de revenu le plus élevé, cette proportion, qui était d'un peu moins de 2 % en 1980, s'est fixée à un peu plus de 3 % en 2007 (voir la figure 4.V.2). Au Canada, les familles les mieux nanties peuvent financer les études universitaires de leurs enfants en y consacrant environ 1/25^e de leur revenu moyen

10. En l'occurrence, nous avons tenu compte de l'ensemble des familles économiques (groupes de deux personnes ou plus), plutôt que des familles non âgées seulement, et ce, en raison de contraintes liées aux données disponibles.

11. Source : Statistique Canada, tableau 202-0701 du CANSIM.

Figure 4.IV.8 – Affectation du revenu personnel des ménages

Source : Chawla and Wannell, 2005; Statistics Canada, 2007.

après impôts, tandis que les familles au revenu le plus faible doivent y affecter près d'un cinquième de leur. L'élément le plus important à noter est toutefois qu'au cours des vingt dernières années, et surtout durant les années 1990, les études postsecondaires sont devenues nettement moins abordables pour les familles les plus pauvres par rapport aux familles les plus riches, même si la situation s'est stabilisée depuis 2000¹².

L'épargne des familles

Un autre élément qui entre en jeu dans l'évaluation de la situation financière des familles est l'épargne. Les parents qui ont économisé en prévision des études postsecondaires de leurs enfants auront manifestement moins de mal à contribuer au financement de celles-ci que ceux qui ne peuvent à cet égard compter que sur leur revenu courant – surtout en raison de la hausse du rapport que nous venons de mentionner entre les coûts des études et le revenu des familles. La part de leur revenu que les familles canadiennes mettent de côté a toutefois nettement diminué ces vingt-cinq dernières années : en 1982, elle s'élevait à 17 cents pour chaque dollar de revenu, tandis qu'en 2005 elle se limitait à un seul cent (Chawla et Wannell, 2005; Statistique Canada, 2006a) (voir la figure 4.V.3).

À mesure que l'épargne moyenne s'est amenuisée, la proportion des ménages dont les dépenses excèdent le revenu s'est accrue. En 1982, par exemple,

deux ménages sur cinq (36 %) dépensaient plus qu'ils ne gagnaient; 20 ans plus tard, c'était le cas de près d'un ménage sur deux (47 %) (Chawla et Wannell, 2005, p. 8).

Ainsi, comme l'écrivent Chawla et Wannell (2005, p. 5-6), « les grandes tendances qui se dégagent sont claires : les Canadiens consacrent maintenant une plus grande part de leur revenu aux impôts et aux dépenses personnelles de consommation qu'il y a une génération, et, par conséquent, ils épargnent une part plus petite de leur revenu. ... Bon nombre de ménages épargnent, mais un nombre croissant d'entre eux passent "dans le rouge" et dépensent plus qu'ils ne gagnent en une année ».

Cependant, là aussi, les ménages à faible revenu et à revenu plus élevé ne se trouvent pas du tout dans la même situation. Les ménages à faible revenu sont trois fois plus susceptibles de se trouver surendettés que les ménages mieux nantis : en 2001, par exemple, 66 % des ménages ayant un revenu inférieur à 20 000 \$ avaient des dépenses supérieures à leur revenu, contre 23 % des ménages disposant d'un revenu de plus de 100 000 \$. Quatre ménages à faible revenu sur cinq dont le principal bénéficiaire d'un revenu avait moins de 45 ans – et donc plus susceptibles d'avoir des enfants en âge de faire des études postsecondaires – avaient une épargne négative en 2001 (Chawla et Wannell, 2005, p. 8).

12. La part du revenu requise pour couvrir les droits de scolarité moyens exigés par les universités pour des études de premier cycle s'est théoriquement accrue d'autant pour les familles à revenu élevé que pour les familles à faible revenu, puisqu'elle a grosso modo doublé dans un cas comme dans l'autre. Notre argument est toutefois que la variation de 1,6 % à 3,2 % observée chez les familles les plus aisées est loin d'avoir eu pour celles-ci la même influence sur l'accessibilité des études supérieures que la variation de 8,2 % à 17,3 % à laquelle ont été confrontées les familles les plus modestes.

Cette tendance est significative, vu l'importance que les responsables des politiques accordent depuis quelques années à l'épargne-études. Le gouvernement fédéral a par exemple instauré plusieurs mesures d'incitation à l'épargne¹³, notamment le Régime enregistré d'épargne-études (qui remonte au début des années 1970), la Subvention canadienne pour l'épargne-études (qui a vu le jour en 1998) et le Bon d'études canadien (créé en 2004). Ces initiatives facilitent manifestement l'épargne à quantité de familles (comme en témoigne leur popularité croissante), mais il n'en reste pas moins qu'au fil des années, le nombre de familles dont le revenu permettait l'épargne a reculé. Les familles les plus démunies, soit celles qui auraient le plus besoin d'épargner pour payer les études de leurs enfants, sont bien entendu les plus susceptibles de ne pas avoir d'argent à mettre de côté.

Lorsque leurs dépenses excèdent leur revenu, les familles n'ont d'autre choix pour faire face à leurs obligations que de puiser dans leurs économies, si elles en ont, ou encore d'emprunter. Sur ce dernier plan, on a assisté à la fois à une hausse de la proportion des familles endettées et du montant de leur endettement. De 1999 à 2005, une période relativement courte, la proportion des familles endettées est passée de 67,3 % à 69,4 %, l'endettement médian par famille s'est accru de 38 % (passant de 32 300 \$ à 44 500 \$ par famille) et la valeur totale de la dette des familles s'est alourdie de 47 % (Statistique Canada, 2006b).

La reprise de la progression du revenu entre 2000 et 2007, même chez les familles les plus modestes, a permis à bien des ménages de concilier la réduction de leur épargne et l'augmentation de leur endettement. Certains analystes soutiennent néanmoins qu'un nombre croissant de familles canadiennes se trouvent dans une situation financière précaire. Rares seraient celles qui sont prêtes à faire face à des coûts inattendus ou à une détérioration générale de leur situation financière. Les experts affirment que « même en pouvant compter sur l'assistance temporaire que leur procure une carte de crédit ou une marge de crédit, le quart des Canadiens seraient incapables d'assumer une dépense imprévue de 5 000 \$ et 10 % auraient de la difficulté à composer avec une dépense inattendue de 500 \$ » (Association

des comptables généraux accrédités du Canada, 2007, p. 22). Nous avons vu dans le présent chapitre que les droits de scolarité et les frais de logement des étudiants ont déjà bondi à plusieurs reprises de façon soudaine et considérable, et qu'il est difficile pour les étudiants de prévoir d'autres coûts, par exemple ceux des manuels, qui peuvent varier du tout au tout selon les circonstances. Les comptables du Canada ont lancé l'avertissement suivant : « La croissance constante de l'endettement des ménages accroît réellement la vulnérabilité à différents types et degrés de perturbations économiques » (Association des comptables généraux accrédités du Canada, 2007, p. 12). Or, la récession qui s'est abattue sur le pays à la fin de 2008 illustre bien ces propos. Comme toujours, ce sont les familles à faible revenu qui se retrouvent dans la pire situation quand les choses vont mal : « La dispersion croissante de la richesse depuis le milieu des années 1980 permet de penser que les familles canadiennes deviennent de plus en plus inégales dans leur capacité de faire face à une perte de revenu en temps de crise ou d'amorcer des stratégies prospectives d'action en période de prospérité. » (Morissette et Zhang, 2006, p. 15) L'accessibilité des études postsecondaires sur le plan financier reste donc préoccupante pour les familles canadiennes aux prises avec les changements qui découlent de la conjoncture économique actuelle.

L'aide financière aux études

Il y a deux types d'aide financière gouvernementale aux personnes qui font des études postsecondaires (Chap. 6 et Berger et Parkin, 2008). L'aide financière aux études fondée sur les besoins consiste à aider directement les étudiants sous forme de prêt étudiant, de sub-vention ou de remise de dette. L'autre type d'aide, dite universelle et non fondée sur les besoins (sans égard à la situation financière des étudiants et de leurs familles), consiste à aider les étudiants actuels et futurs, ainsi que leurs familles soit directement (bourses fondées sur le mérite), soit indirectement (crédits d'impôts ou subventions équivalentes aux contributions à un régime d'épargne-études).

Parmi les étudiants qui ont fini leurs études de premier cycle en 2009, 40 % ont dit que le gouvernement

13. Ces programmes seront abordés plus en détail au chapitre 6.

leur avait à un moment ou un autre fourni une aide financière aux études (Prairie Research Associates, 2009a). Par ailleurs, 31 % des étudiants ayant fréquenté un collège en 2009 ont dit avoir bénéficié d'un prêt ou d'une subvention du gouvernement durant l'année scolaire écoulée (Prairie Research Associates, 2009b).

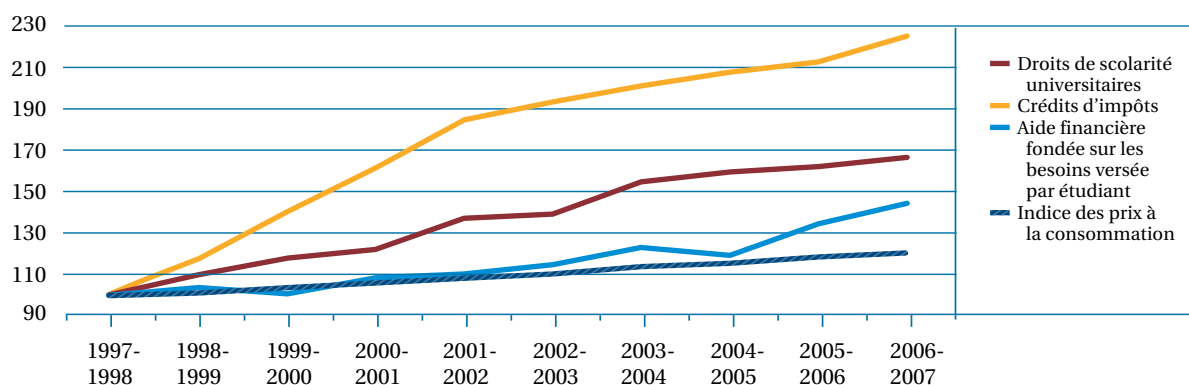
Quiconque fait des études est admissible à des crédits d'impôts, mais la valeur fiscale de ces derniers pour une année donnée est relativement minime. Selon l'analyse des données de 2005 de Finances Canada que Usher et Duncan ont effectuée en 2008, 45 % des crédits d'impôts sont utilisés par les étudiants dans l'année où ils leur sont accordés, 35 % sont transférés à des membres de leur famille et 20 % sont reportés en vue d'une défalcation ultérieure. Autrement dit, sur les 1,9 milliard de dollars dépensés par les gouvernements aux niveaux fédéral et provincial en 2006-2007 au titre des crédits d'impôts pour le financement des études, 1,52 milliard ont été utilisés la même année, et le reste reporté à une année ultérieure. Le nombre de jeunes qui bénéficient des gains libres d'impôt ou des subventions de contrepartie prévues par le Régime enregistré d'épargne-études est en baisse, car, par choix ou par nécessité, les parents ne se prévalent pas toujours de la possibilité d'économiser par l'entremise de ce régime. En 2008, à peine plus de 225 000 étudiants au niveau post-secondaire, soit environ 14 % des effectifs des collèges et des universités, ont financé leurs études, ne serait-ce

qu'en partie, grâce au retrait de fonds d'un REEE. La valeur moyenne des retraits, soit 6 600 \$, est toutefois assez importante (RHDCC, 2008, p. 17).

Depuis quelques années, divers coûts liés aux études postsecondaires ont augmenté à un rythme plus rapide que l'inflation, mais certains types d'aide financière aux études se sont accrus tout aussi rapidement. Comme le montrent les figures 4.IV.9 et 4.IV.10, la hausse de l'aide non fondée sur les besoins (sous forme de crédits d'impôts pour les étudiants et leurs familles) a même été, durant la majeure partie des dix dernières années, supérieure à celle tant de l'inflation que des droits de scolarité exigés par les universités et les collèges.

Cependant, ces dernières années, les sommes consacrées uniquement à l'aide financière fondée sur les besoins (mesurées par bénéficiaire, de façon à tenir compte de la variation des effectifs étudiants) n'ont pas été relevées suffisamment pour suivre la hausse des droits de scolarité, bien que leur majoration ait été à peu près équivalente au taux d'inflation. Comme on peut le voir à la figure 4.IV.11, il s'ensuit que les droits de scolarité absorbent aujourd'hui une part plus importante de l'aide financière fondée sur les besoins que par le passé. Les étudiants ayant comme seule source de revenu des prêts étudiants ou des subventions ont donc moins d'argent pour faire face à leurs autres dépenses, par exemple le logement. La progression des droits de scolarité exigés par les

Figure 4.IV.9 – Variation des droits de scolarité universitaires, des crédits d'impôts pour les études, des montants individuels de l'aide financière aux études fondée sur les besoins et de l'indice des prix à la consommation au Canada, de 1997-1998 à 2006-2007 (1997-1998 = 100)



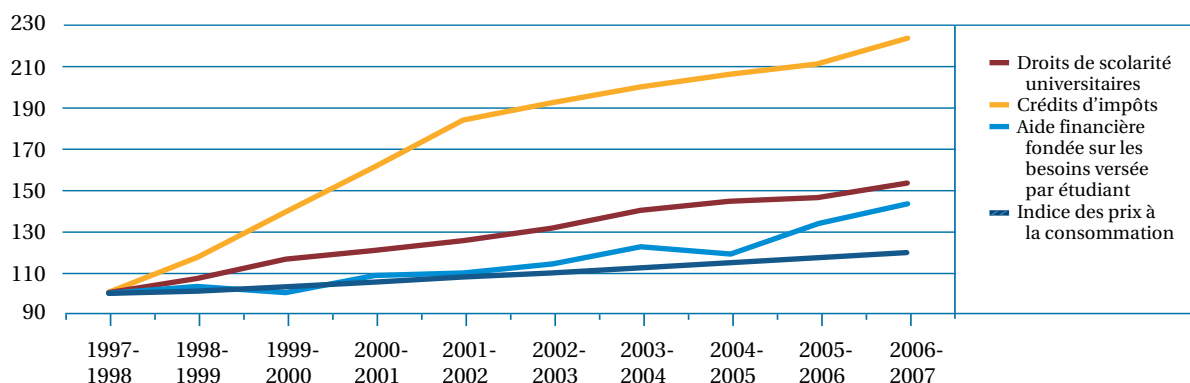
Note : « Aide financière aux études fondée sur les besoins » s'entend uniquement des prêts, bourses et remises de dette.

Sources : Statistique Canada, *Enquête sur les frais de scolarité et de subsistance des étudiants*; Statistique Canada, *SIEP*; Statistique Canada, indice des prix à la consommation; Berger et Parkin, 2008

universités a été telle que leur paiement absorbe désormais 51 % de l'aide financière fondée sur les besoins par bénéficiaire, contre 42 % par le passé, et celle des droits de scolarité exigés par les collèges a été comparable, leur montant proportionnel étant passé de 21 à 28 %. Ces rapports se sont toutefois légèrement améliorés depuis quelques années¹⁴.

Ces figures soulignent bien l'importance de faire la distinction entre l'aide fondée sur les besoins et l'aide non fondée sur les besoins au moment d'examiner la contribution des gouvernements aux ressources financières des étudiants. S'il est vrai que les crédits d'impôts, la principale forme d'aide non fondée sur les besoins, sont universellement *accessibles*, ils ne

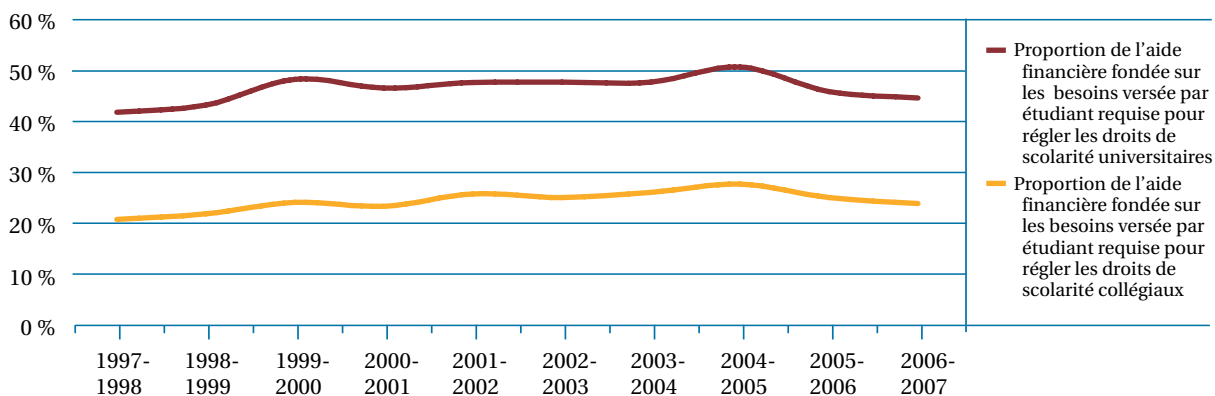
Figure 4.IV.10 – Variation des droits de scolarité collégiaux, des crédits d'impôts pour les études, des montants individuels de l'aide financière aux études fondée sur les besoins et de l'indice des prix à la consommation au Canada, de 1997-1998 à 2006-2007 (1997-1998 = 100)



Note : « Aide financière aux études fondée sur les besoins » s'entend uniquement des prêts, bourses et remises de dette. Les chiffres relatifs aux droits de scolarité collégiaux excluent le Québec, où la fréquentation des collèges est gratuite.

Source : Statistique Canada, SIEP; Statistique Canada, indice des prix à la consommation; Conseil de l'enseignement postsecondaire du Manitoba, 2003, 2004 et 2007; Berger et Parkin, 2008.

Figure 4.IV.11 – Proportion de l'aide financière aux études fondée sur les besoins requise pour régler les droits de scolarité universitaires ou collégiaux au Canada, par bénéficiaire, de 1997-1998 à 2006-2007



Note : « Aide financière aux études fondée sur les besoins » s'entend uniquement des prêts, subventions et remises de dette.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur les frais de scolarité et de subsistance des étudiants*; Conseil de l'enseignement postsecondaire du Manitoba, 2003, 2004 et 2007; Berger et Parkin, 2008.

14. Les changements intervenus dans les fonds publics versés au titre de l'aide aux études seront abordés plus en détail au chapitre 6.

sont pas *utilisables* par tous les étudiants. Ces crédits, qui ne sont pas remboursables, peuvent être appliqués uniquement en réduction de l'impôt sur le revenu qu'un étudiant doit payer, le cas échéant. Les étudiants qui n'ont aucun impôt sur le revenu à payer, ou trop peu, peuvent soit transférer leurs crédits à un membre de leur famille, soit les reporter à une année d'imposition ultérieure (étant entendu que ces crédits ne sont pas indexés en fonction de l'inflation). Les familles aisées peuvent donc tirer un avantage immédiat des crédits d'impôts, tandis que les familles à faible revenu risquent de devoir attendre – souvent plusieurs années après la fin d'une période d'études – avant d'être en mesure de profiter des mêmes crédits. Les responsables des politiques qui s'appliquent aux études postsecondaires savent parfaitement bien que les crédits d'impôts offrent un avantage disproportionné aux étudiants les plus riches et à leurs familles¹⁵. Que seuls les crédits d'impôts aient permis à l'aide financière aux études de se maintenir à la hauteur de la hausse des droits de scolarité pourra en surprendre beaucoup.

Comme nous l'avons montré, l'aide financière fondée sur les besoins, mesurée selon le montant versé par étudiant, s'est accrue de 44 % entre 1997-1998 et 2006-2008, ce qui veut dire que la hausse a été supérieure à l'inflation mais inférieure à l'augmentation des droits de scolarité. Durant la même période, les dépenses fiscales visant à appuyer les études postsecondaires ont grimpé de 224 %. Les familles aisées qui comptent sur les crédits d'impôts pour financer les études postsecondaires de leurs enfants ont donc bénéficié d'une généreuse expansion de l'aide financière publique mise à leur disposition. Les familles à faible revenu, par contre, qui n'ont souvent pas les moyens d'utiliser les crédits d'impôts qui leur sont accordés, ont vu l'augmentation des droits de scolarité dépasser, et de loin, celle de l'aide financière gouvernementale à laquelle elles sont admissibles. Cette orientation majeure des dépenses publiques au chapitre de l'aide financière aux études a rendu les études supérieures plus abordables pour les familles riches et moins abordables pour les familles pauvres au Canada.

Les emprunts auprès de sources privées

Différentes raisons peuvent expliquer que les étudiants soient contraints d'obtenir un prêt bancaire ou de se servir d'une carte de crédit pour boucler leur budget. Les emprunts auprès de sources privées soulèvent plusieurs questions intéressantes : qu'est-ce qui amène les étudiants à solliciter des fonds auprès d'une banque ou à puiser dans une marge de crédit? Pareille démarche s'ajoute-t-elle à une demande de prêt étudiant adressée au gouvernement? Quelle tendance se dessine en matière de recours au crédit chez les étudiants? Malheureusement, nous ne disposons que de très peu de données susceptibles de fournir des éléments de réponse à ces questions.

Selon l'*Enquête nationale auprès des diplômés* menée par Statistique Canada, 20 % des personnes ayant achevé des études collégiales en 2005 avaient des dettes envers un prêteur du secteur privé, dont le montant moyen se situait autour de 9 000 \$. La proportion d'étudiants dans cette situation, et leur niveau d'endettement, ont augmenté depuis 2000, année où 16 % des diplômés d'un collège devaient en moyenne 7 611 \$ à des bailleurs de fonds privés. La proportion d'étudiants universitaires ayant une dette privée au moment de la collation des grades était de 26 % en 2005, et le montant moyen de cette dette s'élevait à 14 600 \$; ces chiffres reflètent eux aussi une progression depuis 2000 : à l'époque, 19 % des diplômés universitaires devaient en moyenne 12 089 \$ à des prêteurs non gouvernementaux¹⁶.

En 2009, 20 % des étudiants en dernière année d'université ont déclaré avoir contracté un emprunt auprès d'une institution financière pour financer leurs études (Prairie Research Associates, 2009a). La somme moyenne empruntée par ces étudiants s'établissait à 14 862 \$. Il ressort par ailleurs d'un sondage auprès des collégiens à tous les niveaux d'études en 2009 que 26 % d'entre eux ont accumulé une dette moyenne de 3 052 \$ auprès d'institutions financières privées (Prairie Research Associates, 2009b).

15. Voir Neill (2007) pour une évaluation faisant autorité à cet égard.

16. Ces chiffres sont exprimés en dollars de 2005. Par ailleurs, les données issues de l'*Enquête nationale auprès des diplômés* se rapportent aux étudiants ayant des dettes *uniquement* envers des prêteurs non gouvernementaux. S'ajoutent aux chiffres présentés ici 9 % de diplômés d'un collège et 15 % de diplômés d'une université qui avaient une dette envers le gouvernement et envers un prêteur privé – la ventilation de leur dette entre ces deux types de bailleurs de fonds est inconnue. Ces pourcentages sont en hausse : en 2000, ils étaient de 8 % et 11 %, respectivement.

Les emprunts de source privée sont moins coûteux? Pas du tout!

Les institutions financières cherchent à attirer une clientèle étudiante en proposant tout un éventail de produits conçus expressément pour ce segment du marché, à savoir des comptes bancaires « pour étudiants », des cartes de crédit « pour étudiants » et des marges de crédit « pour étudiants ». Il suffit de jeter un coup d'œil sur les sites internet des grandes banques pour avoir une idée des stratégies de marketing agressives qu'elles déploient dans ce sens. Les énoncés promotionnels visant à vanter les mérites d'une marge de crédit aux étudiants, du genre « Coûts d'emprunt réduits – Vous payez uniquement des intérêts sur les fonds que vous retirez », sont trompeurs : *aucun* intérêt n'est payable sur les prêts étudiants du gouvernement aussi longtemps que leurs bénéficiaires poursuivent leurs études, et aucun intérêt ne court durant ce temps sur ces prêts. Ce n'est pas du tout la même chose pour les marges de crédit : des intérêts s'accumulent immédiatement dès qu'une somme est retirée. De plus, à la fin de leurs études, les personnes ayant contracté un emprunt auprès du gouvernement ne paient des intérêts que sur le montant de la dette en cours, autrement dit sur le « montant retiré », exactement comme cela fonctionne avec une marge de crédit privée, qu'on présente comme un avantage. Certaines institutions financières sont un peu plus nuancées dans leur façon de décrire l'intérêt que présentent les marges de crédit : elle annoncent que celles-ci peuvent s'avérer utiles

aux étudiants qui ne sont pas admissibles à une aide financière du gouvernement.

Les étudiants évoquent souvent la relative facilité avec laquelle il leur est possible d'obtenir des cartes ou des marges de crédit, ou encore des prêts bancaires. Durant les groupes de discussion organisés pour l'initiative MEAFE¹⁷, plusieurs jeunes qui avaient obtenu une bourse d'accès du millénaire ont exprimé l'opinion que le gouvernement réalisait un profit sur les prêts étudiants et que, tant qu'à faire, autant aller emprunter auprès d'une banque (oubliant dans la foulée que les institutions financières n'octroient de prêt qu'à condition que cela leur rapporte). Pareille attitude n'est peut-être pas très répandue, mais elle donne à penser que les prêts étudiants sont parfois mal perçus; elle souligne aussi et surtout la nécessité d'informer davantage les jeunes en matière de gestion financière.

L'éducation financière des jeunes devrait commencer le plus tôt possible, avant même le début des études postsecondaires. Comme on peut le lire dans *Accroître l'accès : l'information importe-t-elle?*, les sortants de l'école secondaire interrogés en 2005 étaient plus nombreux à envisager de payer leurs études postsecondaires en se servant d'une carte de crédit qu'en obtenant une bourse fondée sur le besoin ou le mérite, ou encore un prêt (Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2006b).

Le recours à des cartes de crédit est fréquent chez les étudiants. Interrogés cette année, neuf étudiants universitaires sortants sur dix ont dit posséder au moins une carte de crédit, et 24 % ont révélé que le solde impayé reporté sur leur compte de mois en mois se situait en moyenne à 3 440 \$ (Prairie Research Associates, 2009a).

Le recours à une carte ou à une marge de crédit n'est pas nécessairement une mauvaise chose. Mais

comme l'a constaté une étude entreprise par Lachance *et al.* (2005, 2006) portant sur de jeunes adultes au Québec, cette pratique devient problématique dès lors que ceux qui ont recours à ces moyens ne comprennent pas vraiment la manière dont ils fonctionnent. Il n'existe en effet aucun lien direct entre le montant de la dette que les jeunes adultes accumulent sur leur carte de crédit et leur connaissance des conditions du crédit. Cet état de fait est

17. « Mesurer l'efficacité de l'aide financière aux études » (MEAFE) est une initiative de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire en vertu de laquelle elle a commandé une recherche de quatre années à deux organismes, le Educational Policy Institute et la School of Policy Studies de l'Université Queen's. La Fondation a demandé aux équipes de recherche de se pencher sur l'accès et la persévérance aux études postsecondaires au Canada. Les rapports de recherche résultant de cette initiative sont disponibles sur le site www.mesa-project.org.

particulièrement troublant si l'on considère les taux d'intérêt élevés qui sont appliqués aux soldes impayés sur une carte de crédit.

Transmettre au plus grand nombre des connaissances financières de base n'est pas une mince affaire. Dans son budget de 2009, le gouvernement fédéral a lui-même insisté sur l'importance de veiller à ce que le public comprenne bien les produits financiers qui lui sont proposés, annonçant la mise sur pied d'un groupe de travail indépendant chargé de formuler des recommandations à cet égard¹⁸. Comme l'énonce le *Plan d'action économique du Canada*, « on entend par connaissances financières

de base la capacité de comprendre des questions liées aux finances personnelles ou de nature financière plus générale, d'appliquer cette compréhension et d'assumer les responsabilités découlant de ses décisions financières. Les connaissances financières de base constituent une compétence essentielle qui permet aux consommateurs de prendre les meilleures décisions financières, compte tenu de leur situation particulière ». Le groupe de travail indépendant, dont la composition a été annoncée en juin 2009, axera sa réflexion plus particulièrement sur les jeunes. Ses recommandations sont attendues à l'automne 2010¹⁹.

18. Finances Canada (2009), *Plan d'action économique du Canada : Budget 2009*, chapitre 3, p. 99 (accessible en ligne : <http://www.budget.gc.ca/2009/pdf/budget-planbugetaire-fra.pdf>).

19. Pour en savoir plus, voir le site du *Plan d'action*, <http://www.actionplan.gc.ca/initiatives/fra/index.asp>.

V. Comment les étudiants sous-représentés arrivent à joindre les deux bouts

Dans la présente section, il est question des moyens que certains groupes d'étudiants prennent pour arriver à joindre les deux bouts durant leurs études postsecondaires. Ce sont les étudiants à faible revenu, les étudiants ayant des enfants, les étudiants autochtones et les étudiants ayant un handicap. Ces quatre groupes tendent à être sous-représentés dans les collèges et les universités, et il ressort clairement des données disponibles que les prêts, qu'ils proviennent du gouvernement ou de sources privées, jouent un rôle crucial pour ceux qui en font partie. En somme, ces étudiants dépendent des politiques d'aide aux études pour répondre à leurs besoins.

Les étudiants à faible revenu

Les personnes à faible revenu qui souhaitent faire des études postsecondaires se heurtent à une série d'obstacles complexes, dont plusieurs sont, manifestement, d'ordre financier. Comme nous l'avons mentionné précédemment, depuis quelques années, les droits de scolarité exigés par les universités pour des études de premier cycle peuvent, à eux seuls, représenter plus de 15 % du revenu après impôt des familles appartenant au plus bas quintile de revenu.

Les étudiants à faible revenu adoptent différentes solutions pour réduire au minimum leurs dépenses durant leurs études, par exemple choisir des programmes moins coûteux (voir Ouellette, 2006) ou vivre chez leurs parents. Bien qu'on ne sache pas très

bien en vertu de quels critères ils effectuent ces choix, une chose est certaine : ils ne s'en remettent pas toujours à l'aide financière aux études. Selon l'*Enquête sur les jeunes en transition* (cohorte A), à l'âge de 19 ans, pas plus de la moitié des jeunes dont les familles avaient moins de 50 000 \$ de revenu quatre années plus tôt avaient contracté un prêt étudiant²⁰.

Il importe que les décisionnaires soucieux d'alléger le fardeau financier qui accablent les étudiants à faible revenu, notamment grâce à des programmes tel le nouveau Programme canadien de subventions aux étudiants, se rappellent que les personnes admissibles à une aide financière, y compris sous forme de subvention, n'en feront pas nécessairement la demande.

Tableau 4.V.1 – Proportion des étudiants de post-secondaire bénéficiaires d'un prêt du gouvernement à l'âge de 19 ans, par catégorie de revenu (2004)

Revenu des parents lorsque les étudiants avaient 15 ans	Étudiants de niveau collégial	Étudiants de niveau universitaire
Moins de 25 000 \$	49,8 %	52,9 %
Entre 25 000 et 50 000 \$	40,6 %	49,8 %
Entre 50 000 et 75 000 \$	20,0 %	30,3 %
Entre 75 000 et 100 000 \$	8,5 %	11,6 %
100 000 \$ et plus	4,2 %	7,9 %

Sources : Statistique Canada, *Enquête auprès des jeunes en transition* et Educational Policy Institute (à venir).

20. Les résultats de l'*Enquête sur la participation aux études postsecondaires*, dont traite le *Rapport annuel 2008* du MEAFE, fournissent des chiffres légèrement différents. Ces résultats sont examinés au chapitre 6 ainsi que dans le rapport annuel 2008 de MEAPE (EPI, à venir).

L'évaluation du Programme de bourses d'accès du millénaire fut une parfaite occasion de recueillir des renseignements sur les étudiants à faible revenu qui ont obtenu une bourse après avoir fait une demande d'aide financière aux études. Cette évaluation a donné lieu au sondage d'un échantillon de boursiers sur une période de trois ans.

Le tableau 4.V.2 montre la répartition proportionnelle des sources de revenu et les montants moyens obtenus de chacune d'elles chez les bénéficiaires d'une bourse d'accès du millénaire en deuxième année d'études. Tous ces étudiants avaient obtenu un prêt durant leur première année de collège ou d'université, mais ils n'étaient que 85 % à s'en être remis à un prêt étudiant la seconde année²¹. Le revenu d'un emploi en cours d'année scolaire joue un rôle important : 50 % des étudiants ont occupé un emploi à un moment quelconque durant cette période. Les collégiens étaient plus susceptibles d'avoir travaillé tout en étudiant que les étudiants universitaires, et les étudiantes étaient proportionnellement plus nombreuses à avoir travaillé que les étudiants. Il faut noter

qu'en moyenne, ces étudiants doivent avoir des revenus d'environ 10 000 \$ pour financer une année d'études postsecondaires.

Les étudiants qui ont des enfants

En plus des difficultés avec lesquelles la plupart des étudiants doivent composer, quelle que soit leur situation, les personnes ayant charge de famille qui veulent étudier doivent assumer leurs obligations en tant que parents. Un rapport détaillé présenté à Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) par Lero, *et al.* (2008) sur les étudiants qui ont des enfants fournit des données sans précédent sur cette catégorie d'étudiants.

Prenant appui sur les résultats de l'*Enquête nationale auprès des diplômés*, les auteurs ont comparé la tendance des étudiants avec et sans charge de famille à contracter des emprunts. Le tableau 4.V.3 montre que les mères étaient les plus susceptibles

Tableau 4.V.2 – Sources de revenu des étudiants de deuxième année

	Prêts		Bourses		Revenu d'un emploi				Contributions familiales		Total
					l'été		durant l'année scolaire				
	%	Moyenne	%	Moyenne	%	Moyenne	%	Moyenne (mensuelle)	%	Moyenne	
Totalité	84,6 %	6 319 \$	42,5 %	1 953 \$	63,3 %	2 475 \$	50 %	579 \$	46,8 %	1 083 \$	10 929 \$
Étudiantes	84,7 %	6 458 \$	43,9 %	1 975 \$	61,3 %	2 251 \$	53,4 %	533 \$	44,5 %	997 \$	10 786 \$
Étudiants	84,4 %	6 096 \$	40,2 %	1 914 \$	66,4 %	2 807 \$	44,5 %	665 \$	50,4 %	1 222 \$	11 159 \$
Niveau collégial	81,1 %	5 939 \$	39,2 %	1 669 \$	60,7 %	2 273 \$	54,4 %	616 \$	42,0 %	815 \$	10 096 \$
Niveau universitaire	86,7 %	6 401 \$	44,7 %	2 095 \$	65,7 %	2 584 \$	47,6 %	551 \$	49,8 %	1 230 \$	11 340 \$

Source : MEAFE, *Rapport annuel 2008*.

21. Dans la plupart des provinces, les bourses d'accès du millénaire étaient réservées aux personnes qui a) avaient obtenu de l'aide financière, et 2) disposaient d'un revenu inférieur à un certain seuil, variable d'une province à l'autre.

de demander un prêt étudiant au gouvernement durant leurs études. Cette constatation s'applique tout particulièrement aux femmes chefs de famille monoparentale : 80 % des diplômées de ce groupe avaient obtenu un prêt gouvernemental.

Les différences relevées en général entre les jeunes parents et les autres étudiants du même âge sont tout aussi frappantes. S'appuyant cette fois sur les résultats de l'Enquête sur les jeunes en transition (cohorte B), Lero *et al.* ont constaté que 73 % des étudiants de 22 à 24 ans ayant un ou des enfants à charge avaient recours à des prêts étudiants, contre 53 % des étudiants n'ayant pas d'enfant.

Les étudiants autochtones

Une idée très répandue au sujet des étudiants autochtones est que la bande à laquelle ils appartiennent assume en totalité les coûts liés à leurs études postsecondaires. Nous n'avons pas de données précises concernant la proportion des Autochtones qui bénéficient d'une aide de leur bande pour financer leurs études, mais il est incontestable que :

- i) d'une part, les étudiants autochtones ne touchent pas tous une aide financière de leur bande;
- ii) d'autre part, l'aide financière versée à certains étudiants autochtones par leur bande ne suffit pas à couvrir toutes leurs dépenses liées aux études (voir Berger et Parkin, 2008, pour de plus amples renseignements).

Les résultats préliminaires d'un récent sondage auprès des Autochtones vivant dans les grands centres urbains du Canada révèlent certaines choses sur les défis financiers que doivent relever les étudiants autochtones. L'étude de l'institut Environics sur les Autochtones des milieux urbains²² a révélé que seulement 40 % de ceux qui ont entrepris des études postsecondaires recevaient de l'aide de leur bande. Cette proportion était plus élevée chez ceux qui s'identifient comme membres des Premières nations (67 %). Il demeure clair que l'aide fournie par les bandes est loin d'être accessible à tous ces étudiants.

L'étude révèle aussi que seuls 26 % des étudiants autochtones de niveau postsecondaire comptent en premier lieu sur leurs épargnes ou celles de leur famille, ou sur des revenus d'emploi pour financer leurs études. Parmi ceux qui s'identifient comme membres des Premières nations, cette proportion est de 15 %. En comparaison, les deux tiers des étudiants de postsecondaire de la promotion 2003 sondés, dont la vaste majorité n'étaient pas autochtones, comptaient principalement sur ces sources de financement (Malatest, 2007).

Cette différence au plan de l'accès à l'épargne familiale n'est pas vraiment surprenante étant donné que l'étude d'Environics montre aussi que seuls 34 % des répondants Autochtones des milieux urbains ayant des enfants arrivent à épargner pour les études de ces derniers. Cela contraste avec les 75 % de l'échantillon de la population générale sondé par Environics.

Tableau 4.V.3 – Emprunts contractés par les diplômés, selon leur sexe et leurs situations parentale et matrimoniale

	Personnes ayant un ou plusieurs enfants					Personnes n'ayant pas d'enfant				
	Femmes				Hommes	Femmes				Hommes
	seules	mariées	divorcées	toutes		seules	mariées	divorcées	toutes	
Prêts du gouvernement	80 %	45 %	64 %	54 %	46 %	50 %	51 %	33 %	50 %	48 %
Autre prêts	16 %	16 %	26 %	18 %	20 %	22 %	19 %	15 %	21 %	24 %
Subventions	48 %	24 %	40 %	31 %	21 %	22 %	18 %	21 %	21 %	18 %
Bourses	21 %	20 %	22 %	20 %	17 %	32 %	27 %	18 %	30 %	28 %

Note : La taille de l'échantillon n'a pas permis la même ventilation pour les étudiants que pour les étudiantes.

Sources : Lero, Smit Quosai et van Rhijn (2008); résultats de l'Enquête nationale auprès des diplômés (2002).

22. Les résultats préliminaires de cette étude ont été fournis aux auteurs du présent document par l'Institut Environics avant leur publication.

Tableau 4.V.4 – Sources de revenu des étudiants en seconde année d'études qui ont reçu une bourse d'accès l'année précédente en vertu de leur statut d'Autochtones

Étudiants	Prêt		Bourse		Épargne issue d'un emploi d'été		Revenu d'un emploi en cours d'année scolaire		Contribution de la famille		Total
	%	Valeur moyenne	%	Valeur moyenne	%	Valeur moyenne	%	Valeur mensuelle moyenne	%	Valeur moyenne	
Non autochtones	84,7 %	6 481 \$	42,1 %	2 032 \$	70,3 %	2 678 \$	51,0 %	586 \$	46,2 %	973 \$	11 384 \$
Autochtones	79,5 %	10 040 \$	31,0 %	2 097 \$	35,4 %	1 779 \$	40,5 %	736 \$	37,0 %	715 \$	12 051 \$

Source : Educational Policy Institute, à venir.

Compte tenu de l'absence relative d'épargne personnelle et familiale, plusieurs étudiants autochtones comptent sur les prêts et bourses du gouvernement. Les données tirées du projet MEAFE permettent d'analyser les sources de financement vers lesquelles se sont tournés les étudiants autochtones qui ont obtenu une bourse d'accès du millénaire²³. Comme on peut le voir au tableau 4.V.4, 80 % des étudiants autochtones bénéficiaires d'une bourse d'accès durant leur première année d'études ont obtenu un prêt étudiant l'année suivante. La proportion d'étudiants autochtones ayant eu recours à un tel prêt était inférieure à celle des étudiants non autochtones,

mais la valeur moyenne des prêts était nettement plus élevée, soit 10 000 \$, par comparaison à un peu plus de 6 400 \$.

L'initiative LE, NONET, lancée à l'Université de Victoria et financée par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, a mis en lumière des chiffres légèrement différents (surtout parce que l'admissibilité à une bourse dans le cadre de LE, NONET n'était pas soumise à la présentation préalable d'une demande d'aide financière aux études). Le tableau 4.V.5 énumère les six principales sources de financement des études des personnes autochtones ayant participé à cette initiative.

Tableau 4.V.5 – Principales sources de financement des études des participants à LE, NONET

Source	Proportion
Parrainage d'une bande	33 %
Emploi	39 %
Bourse d'études (fondée sur le besoin)	39 %
Bourse d'études (fondée sur le mérite)	29 %
Prêt étudiant	39 %
Épargne	28 %

Source : Université de Victoria, 2008.

Les étudiants ayant un handicap

Les personnes ayant un handicap doivent souvent faire face à des dépenses supplémentaires liées aux études en raison des divers types d'aide ou de services qu'il leur faut pour pouvoir étudier. D'après une récente enquête menée au Canada auprès de 1 026 étudiants handicapés, à peine 5 % n'avaient besoin d'aucune aide ni d'aucun service particulier au jour le jour.

23. Il convient de se rappeler qu'au Manitoba et en Saskatchewan, les étudiants autochtones sont admissibles à une bourse sans égard au revenu familial. Cette distinction est importante au moment de comparer la situation de ces étudiants à celle des bénéficiaires d'une bourse d'accès du millénaire non autochtones (au sens strict, pareille comparaison ne porte pas sur deux groupes d'étudiants équivalents).

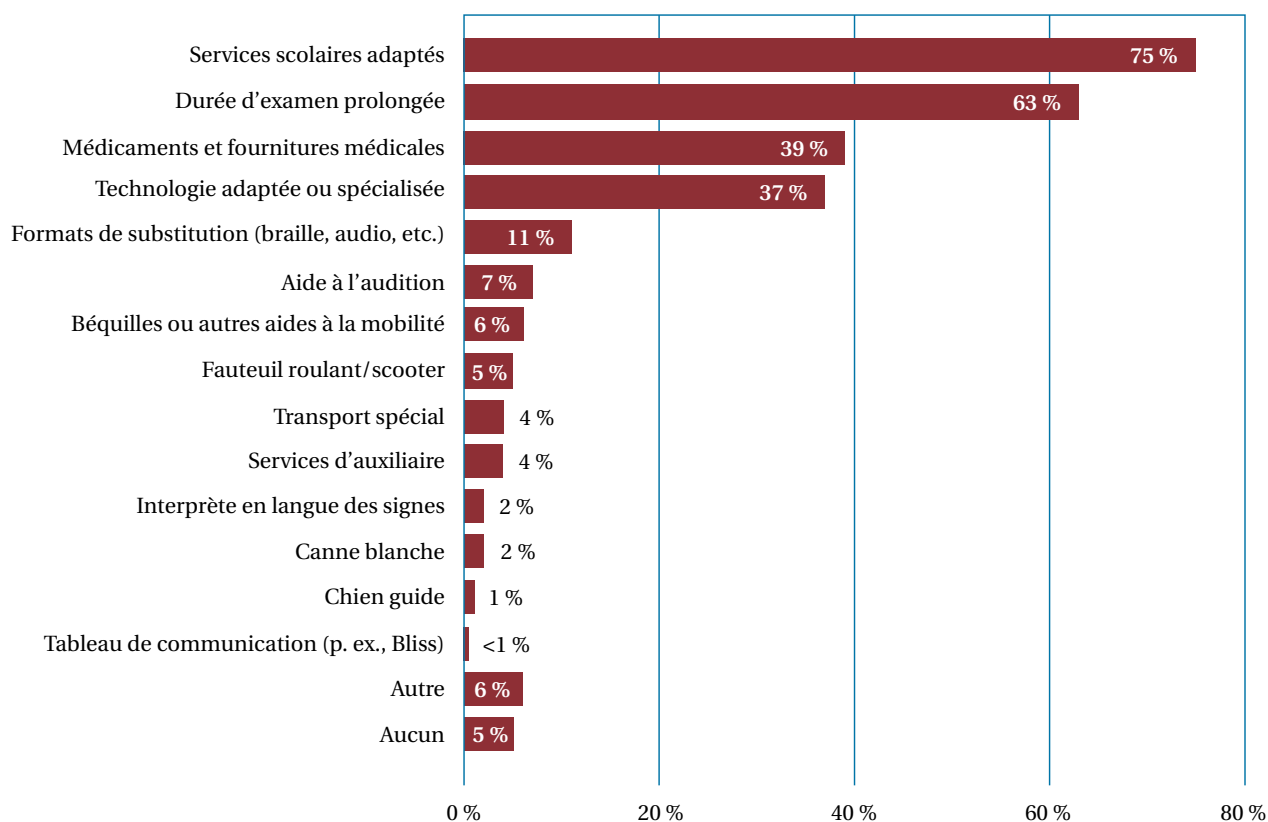
La figure 4.V.1 illustre les divers types d'aide ou de services dont les étudiants handicapés peuvent avoir besoin. Les personnes qui bénéficient de services scolaires adaptés ou d'une période d'examen prolongée encourent rarement des frais additionnels à cet égard, mais il en va sans doute tout autrement pour les médicaments et les fournitures médicales, ou encore la technologie spécialisée.

Environ un tiers des étudiants ayant participé à cette enquête ont fait mention de types d'aides qu'ils aimeraient utiliser s'ils pouvaient y avoir accès.

Interrogés sur ce qui les empêchait d'y avoir accès, ils ont le plus souvent cité un problème d'argent, soit qu'ils n'avaient « pas les moyens de les payer personnellement », soit qu'il n'y avait « pas de programme gouvernemental pour les payer », ou encore qu'ils étaient « inadmissibles à une bourse » (figure 4.V.2).

Les principales sources de revenu des étudiants ayant un handicap (voir la figure 4.V.3) sont les prêts gouvernementaux, l'épargne personnelle et l'emploi. Environ deux étudiants handicapés sur

Figure 4.V.1 – Aides et services qu'utilisent les étudiants ayant un handicap

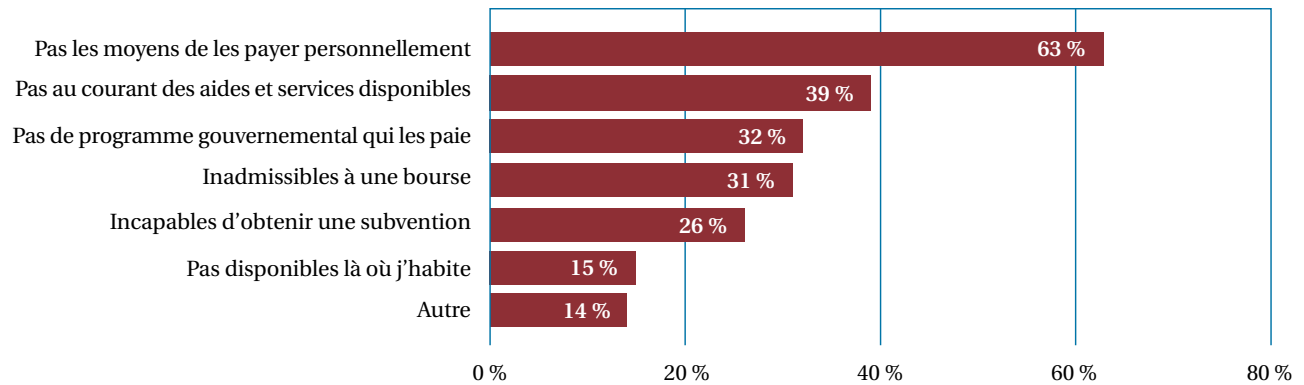


Note : n = 1 026

Source : Chambers *et al.*, à venir.

À peine 18 % des personnes handicapées ayant participé à cette enquête ont dit qu'elles avaient eu recours à une marge de crédit ou à un prêt bancaire pour financer leurs études, mais le montant moyen

des fonds qu'elles avaient obtenus de ces sources était le plus élevé de toutes les catégories d'étudiants sous-représentés dans les collèges et les universités (tableau 4.V.6).

Figure 4.V.2 – Motifs de la non-utilisation de l'aide et des services disponibles

Source : Chambers *et al.*, à venir.

Figure 4.V.3 – Sources de revenu des étudiants handicapés

Source : Chambers *et al.*, à venir.

Tableau 4.V.6 – Sources de revenu des étudiants handicapés (montants annuels moyens)

Source	Montants
Marge de crédit ou prêt bancaire personnel de l'étudiant	9 071 \$
Prêt gouvernemental (prêt d'études canadien)	7 864 \$
Emploi	7 241 \$
Autre	7 113 \$
Bourse ou subvention de formation	6 688 \$
Don d'argent du conjoint (non remboursable)	6 544 \$
Prestations de l'assurance-emploi	6 473 \$
Don d'argent des parents (non remboursable)	5 518 \$
Bourse de l'établissement d'enseignement (fondée sur le mérite)	5 269 \$
Soutien du revenu ou autre forme d'aide sociale	5 066 \$
Fonds versés par une bande aux étudiants autochtones ou d'ascendance autochtone	4 319 \$
Somme remboursable avancée par le conjoint	4 009 \$
Somme remboursable avancée par les parents	3 731 \$
Subvention ou bourse gouvernementale	3 701 \$
Épargne personnelle	3 651 \$
Aide fédérale ou provinciale aux personnes handicapées	3 580 \$
Somme remboursable avancée par d'autres membres de la famille	3 496 \$
Bourse ou subvention de l'établissement d'enseignement fondée sur le besoin	2 285 \$
Don d'argent d'autres membres de la famille (non remboursable)	2 185 \$

Source : Chambers *et al.*, à venir.

VI. Conclusion

Les études postsecondaires sont-elles aujourd'hui plus abordables, ou moins, que par le passé? Les coûts liés aux études (entre autres, mais sans s'y limiter, les droits de scolarité, les manuels, le logement et les transports), ont progressé à un rythme supérieur au taux d'inflation. Cette constatation ne suffit toutefois pas à trancher la question qui nous intéresse. Après tout, il suffirait que les ressources des étudiants se soient accrues aussi rapidement que leurs dépenses pour que les études postsecondaires restent abordables. Notre examen de la variation des ressources des étudiants nous amène toutefois à conclure que la croissance des revenus, surtout en ce qui concerne les familles moins bien loties, n'a pas suivi la cadence de la hausse des coûts liés aux études postsecondaires.

Cette constatation devrait faire réfléchir les décideurs : si nous souhaitons favoriser la poursuite d'études postsecondaires chez les étudiants issus de milieux modestes, sous-représentés dans nos collèges et nos universités, nous devrions à tout le moins faire en sorte que les coûts liés à de telles études n'accaparent pas une part disproportionnée de leurs revenus. Il s'agit donc de veiller à ce que les programmes d'aide financière soient bien conçus et qu'ils offrent une gamme adéquate de subventions et de prêts.

Dans une large mesure, nos programmes existants répondent déjà à cet impératif – et ils y satisferont plus encore dès l'automne 2009, avec le lancement du nouveau Programme canadien de subventions aux étudiants. Ils ne constituent toutefois pas une panacée, car les personnes à faible revenu ne profitent pas toujours de l'aide financière aux études disponible. Le défi qu'il reste à relever au cours des dix prochaines années est de sensibiliser ces personnes

à l'aide dont elles peuvent bénéficier et de veiller à ce qu'elles reçoivent bien le soutien dont elles ont besoin pour pouvoir étudier.

La réflexion concernant les coûts liés aux études et les ressources dont les étudiants disposent ne se limite pas à la question d'établir le montant dont les étudiants ont besoin pour faire face à leurs dépenses durant une année d'études. Sa portée est bien plus vaste, s'inscrivant dans la question plus globale du rendement sur l'investissement dans les études. Toutes choses étant égales par ailleurs, plus les études sont coûteuses, moins elles sont rentables. Pour inciter un plus grand nombre de personnes à investir dans des études supérieures, il faut absolument contenir les coûts de ces études. Pour les étudiants qui financent leurs études grâce à des crédits d'impôts et à l'épargne de leur famille, cette question de rentabilité ne se pose même pas, et l'accessibilité sur le plan financier n'est jamais un problème majeur. Par contre, les personnes qui, pour financer leurs études, dépendent de l'aide financière aux études et d'un revenu d'emploi dont la progression ne va pas nécessairement de pair avec la hausse des coûts, les avantages ultérieurs des études postsecondaires sont compromis par des difficultés financières immédiates.

Il appartiendra donc aux intervenants du secteur de l'enseignement postsecondaire et aux responsables des politiques s'y rapportant de faire en sorte que le financement des études postsecondaires ne soit jamais un obstacle insurmontable risquant d'empêcher un nombre croissant de membres de groupes déjà sous-représentés dans nos collèges et universités de gravir les échelons de notre société du savoir.

